



Secrétariat Général

No 6

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

Présidence : Claude Morex

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Hiltpold, La Chiusa, Molinari, Murbach, Stebler et Vaucher Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Guldemann, Mantilleri, Maulini, Mino, Monney, Morex, Papparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rochette, Rossi, Voignier et Wolfsberg, Conseillers municipaux

Excusés : Mme Cambier
Messieurs Buchs et Zongo

Le Président ouvre cette séance ordinaire conformément à la loi sur l'administration des communes et salue la présence de nos Conseillers administratifs, notre mémorialiste, quelques chefs de service et le public.

Il passe à la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2011
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Proposition administrative **1-2011 P** : proposition du Conseil administratif relative à la nomination d'un premier-lieutenant du Corps de Sapeurs-Pompiers de la Ville de Carouge
5. Délibération **12-2011 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la transformation du bâtiment sis, 92, route du Val d'Arve, destiné aux activités des services travaux-voirie-environnement, constructions et aménagement des pompiers, des sauveteurs auxiliaires et des samaritains
6. Délibération **16-2011 R** : proposition du Conseil administratif en vue du remplacement et de l'acquisition de véhicules pour le service travaux, voirie et environnement
7. Délibération **23-2011 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation d'une zone bleue à macarons et de zones blanches à horodateurs sur le territoire de la Ville de Carouge
8. Délibération **24-2011 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un tronçon de la voie verte d'agglomération (VVA) situé sur le territoire de la Ville de Carouge (tronçon allant du quai du Cheval-Blanc au pont de la Fontenette)
9. Délibération **25-2011 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à l'aménagement de treize abribus sur le territoire de la Ville de Carouge
10. Délibération **26-2011 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à l'aménagement du préau de l'EVE de la Tambourine comprenant un jeu, un store solaire double, un store parasol, ainsi que le rafraîchissement de la peinture des espaces intérieurs de l'institution

11. Délibération **27-2011 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'installation de panneaux "infoparkings" et d'un fléchage visant à informer les usagers de l'état de disponibilité et de la localisation des parkings publics de Carouge
12. Résolution administrative **1A-2011 R** : résolution relative au projet de schéma directeur cantonal du plan directeur cantonal Genève 2030
13. Résolution administrative **2A-2011 R** : résolution relative au projet de concept de l'aménagement cantonal du plan directeur cantonal Genève 2030
14. Pétitions
 1. Pétition **3-2011 R** : fermeture à la circulation de la place du Marché et de la rue Saint-Joseph
 2. Pétition **5-2011 P** : pour sécuriser l'accès depuis le chemin de la Grande-Pièce au chemin de Pinchat et inversement
- Propositions des membres du Conseil municipal**
15. Motions
 1. Motion **1-2011 R** : pour un éclairage public dynamique
 2. Motion **5-2011 P** : augmenter l'audience des séances du Conseil municipal
16. Postulats
 1. Postulat **2-2011 P** : Carouge Cité du Chocolat ?
 2. Postulat **3-2011 P** : budget 2012, soyons attentifs !
17. Résolutions
 1. Résolution **3-2011 R** : pour un éclairage respectueux de l'environnement
 1. Résolution **5-2011 P** : pour une modification des articles 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102 du règlement du Conseil municipal
18. Questions

Le Président demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur l'ordre du jour.

Il n'y en a pas et le Président passe au point suivant.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne le local de vote de Carouge.

Afin de faciliter l'utilisation des locaux par les sociétés carougeoises, le local de vote de Carouge sera déplacé à l'école des Promenades dès 2012 pour le premier scrutin qui aura lieu le 11 mars 2012. Une information a déjà été apposée au bâtiment des Charmettes lors de la dernière votation et toutes les électrices et électeurs seront avertis de ce changement par un courrier personnel qui leur sera adressé un mois avant le prochain scrutin. Par ailleurs, une signalétique adéquate sera également mise en place.

La deuxième communication concerne le référendum relatif à la délibération portant sur une indemnité allouée à chaque Conseiller administratif non réélu. Elle informe les membres que ledit référendum voté par ce Conseil a été déposé avec 1'707 signatures auprès des autorités concernées. Vous avez pu lire dans la presse qu'il a abouti ; toutefois, il faut que le Conseil d'Etat annonce formellement cet aboutissement et, dans ce cas, il sera soumis aux électrices et électeurs carougeois en 2012. C'est le Conseil d'Etat qui fixe la date des scrutins et les objets prévus pour le mois de mars étant déjà fixés, la première date possible pour ce scrutin serait le 17 juin 2012. Il va de soi qu'une information complète et définitive sera diffusée lorsque les vérifications et décisions attendues nous auront été communiquées.

La troisième communication concerne une carougeoise qui a été une des 10 finalistes du prix de la femme romande entrepreneur parmi plus de 75 candidats. Il s'agit de Mme Catherine Vaucher et nous lui adressons toutes nos félicitations. (Applaudissements)

La quatrième communication concerne l'association de quartier de la Tambourine. Une résolution a été adoptée par le Conseil municipal le 20 octobre 2011 pour appuyer l'association de quartier de la Tambourine. Suite à cette résolution, le Conseil administratif lui a écrit le courrier suivant :

*Chère Madame,
Cher Monsieur,*

Dans sa séance du 20 octobre dernier, le Conseil municipal de la Ville de Carouge a adopté une résolution invitant le Conseil administratif à "appuyer votre association dans ses démarches pour garantir un aménagement harmonieux" de votre quartier, en tenant aussi bien compte des écoles présentes sur le site que des habitant-e-s.

Dans cette perspective, et en prolongement des actions déjà en cours, notre Conseil vous fait part de son ouverture et de son attention particulière portée sur l'aménagement du secteur Batelle-Tambourine.

Afin, vous connaissez les actions entreprises auprès de l'Etat par la Ville de Carouge, tant pour rechercher les meilleures solutions d'aménagement que pour assumer l'entretien de ce secteur trop longtemps délaissé.

Si toutefois votre association exprimait le besoin d'un soutien supplémentaire dans le cadre de son action, c'est avec plaisir que nous pourrions vous rencontrer pour un échange constructif sur ces questions. Le cas échéant, nous vous remercions de nous en faire part par retour de ce courrier.

Veillez recevoir, Chère Madame, Cher Monsieur nos salutations les meilleures.

Pour le Conseil administratif

*Stéphanie Lammar
Maire*

La cinquième communication répond à la question écrite de M. Baertschi concernant l'engagement financier et de travaux pour le service voirie nettoyage pour des objets non soumis à projets de délibération.

Mme Lammar donne lecture du courrier qui sera remis en fin de séance à M. Baertschi.

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2011, traitant d'engagement financier et de travaux pour le service voirie nettoyage pour des objets non soumis à projet de délibération, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Le 12 septembre 2011, dans sa réponse à une question écrite relative aux bacs trop hauts et encombrants disposés sur le parcours de la voie de tram à travers le vieux Carouge, le Conseil administratif a clairement laissé entendre qu'il entendait mener une nouvelle réflexion à ce sujet, ce dont je le félicite.

Toutefois, cette réponse ne saurait occulter les points suivants :

1. Contrairement aux éléments de réponse apportés à ce sujet par le service compétent, l'installation de ces bacs à ces emplacements n'a jamais été approuvée par la CMNS, ni par la SCMA. Selon mes informations, les instances compétentes cantonales avaient été précédemment saisies d'une demande publiée, ceci dans le cadre des réaménagements effectués dans l'actuelle zone limitée à 20 km/h, mais jamais dans les secteurs objets de ma question, (arrêts de tram et rue du Pont-Neuf notamment). Cette confusion des genres traduit une notable incompréhension dudit service en rapport avec ma question avec la gestion des procédures.

Réponse au point 1

La rue Jacques-Dalphin a fait l'objet d'un réaménagement complet allant d'une façade à l'autre, il était normal de le soumettre à autorisation de construire et de consulter préalablement les diverses instances cantonales. Dans les rues Pont-Neuf, Saint-Victor, Marché, Ancienne et Vibert, il est juste question de bacs à plantes que nous avons remplacé pour certains (les anciens étaient en béton), et complétés pour d'autres. Le modèle choisi a justement été le même que ceux soumis à la CMNS dans le cadre de l'aménagement du secteur Jacques-Dalphin et ce par soucis d'unité.

2. Selon les chiffres qui m'ont été communiqués, le coût de ces bacs, (respectivement CHF 810.- et CHF 756.- TTC, non compris les frais de fourniture de terre et de végétation). le prix de revient global des installations effectuées dans le cadre de cette campagne avoisineraient CHF 100'000.- (60 bacs dits d'orangerie en bordure de ligne et 30 vasques en béton dans le secteur des Tours). Or, cette dépense a été engagée directement par l'administration sous la couverture de son magistrat de tutelle, mais sans l'approbation du Conseil municipal.

Réponse au point 2

95 bacs à plantes en alu ont été disposés le long de la voie de tram, à CHF 718.75TTC/pce, soit un total de CHF 68'281.25 imputé en 2010 sur le budget de fonctionnement.

25 pots en béton ont été disposés le long de l'avenue Vibert, à CHF 753.20 TTC/pce, soit un total de CHF 18'830.- imputé en 2010 sur le budget de fonctionnement.

Le total des deux opérations s'élève à CHF 87'111.25.

La fourniture de la terre et des plantes est identique que ce soit avec l'ancien ou le nouveau modèle de bac.

3. Dans le même temps de fort belles, mais - hélas au dire des voisins - fort bruyantes installations de déchetterie ont été installées par le même service et sous la responsabilité du même magistrat dans le secteur "Promenades-Jacques-Grosselin". Là aussi et pour des montants à l'évidence bien supérieurs, aucune demande de crédit n'a été sollicitée auprès du Conseil municipal, ce qui est choquant et mérite des éclaircissements.

Au vu de ce qui précède, je m'interroge sur cette situation et j'invite l'actuel CA à rétablir un esprit de rigueur tout en s'appliquant à développer un climat de confiance en faisant preuve de vigilance sur le plan des futurs engagements budgétaires de ce type.

Réponse au point 3

Ces projets de déchetteries (Praille et Grosselin) ont été soumis à autorisation de construire auprès du DCTI en février 2010 et autorisés en septembre 2010, puis ils ont été soumis au Conseil municipal dans le projet de délibération 156-2010 (aménagement du secteur Mont-falcon) le 14 octobre 2010, puis discuté en commission des travaux le 9 novembre 2010, pour être votés par le Conseil municipal le 11 novembre 2010.

Comme nous le mentionnons régulièrement lors des commissions des finances traitant des budgets et des comptes, une commune de la taille de Carouge peut pour les dépenses de moins de CHF 100'000, pour un objet caractérisant un investissement, les traiter, soit comme un investissement, soit en fonctionnement. Il n'est donc pas nécessaire de présenter une délibération.

Il est également à noter que le Conseil administratif, lors des communications donne des informations sur les engagements ou dépassements importants (le dernier en date fut la subvention extraordinaire d'Etoile Carouge).

Espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Stéphanie Lammar
Maire

Mme Lammar remet le courrier en main propre à M. Baertschi.

Communications de Mme De Haller

La première communication répond à la question orale de Mme Stebler posée au Conseil municipal du 15 septembre 2011 au sujet de chiffres sur la précarité à Carouge (chômeurs en fin de droits, seniors, Roms)

Elle souligne que Carouge fait effectivement partie des communes présentant des enjeux de taille sur le plan des inégalités et de la pauvreté. Cela nous est encore confirmé par le rapport 2011 du Centre d'analyse territoriale des inégalités de Genève, publié tout récemment. Les indicateurs font figurer la Ville de Carouge parmi les 8 communes du Canton les plus confrontées à la précarité.

Comme la question de Mme Stebler est vaste et renvoie à des problématiques cruciales pour Carouge, elle propose qu'une réponse approfondie soit donnée dans le cadre de la Commission des affaires sociales.

Pour compléter la présentation qui fera faite par le service des affaires sociales, elle a sollicité le Dr. Kempeneers, de l'Université de Genève, auteur du Rapport du CATI-GE afin qu'il présente sa cartographie des inégalités.

Nous répondrons à Mme Hiltbold au sujet des statistiques d'admission des enfants en Crèche selon les différents critères en vigueur lors d'une autre séance que nous vous proposerons directement à l'EVE des Epinettes à fin mars, avant l'ouverture de l'institution prévue mi-avril.

La deuxième communication concerne les 2 annonces publiées pour de nouveaux postes dans la Tribune de l'emploi de mercredi passé, soit avant la fin du délai référendaire fixé au 26 décembre 2011.

Afin de tenir nos objectifs et les délais de recrutement, il a été nécessaire de publier ces annonces à cette date. Toutefois, la suite du processus de recrutement reste subordonnée à la réception de l'arrêté du Conseil d'Etat.

La troisième communication concerne les obsèques.

Suite à un appel d'offre, le Conseil administratif a mandaté les pompes funèbres générales s.a, sise av. Cardinal-Mermillod 46 pour la prise en charge des obsèques des habitants et habitantes de Carouge. Les frais y relatifs seront assumés par la Ville de Carouge selon la convention signée entre les 2 parties.

Nous nous réjouissons de la poursuite de cette excellente coopération.

Communications de M. Walder

La première communication concerne les panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

Suite à la commission de l'environnement du 17 mai 2011 qui a traité la motion "Energie solaire" acceptée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 30 juin, il avait été demandé au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités pour installer des panneaux solaires sur plusieurs bâtiments communaux.

Actuellement, seuls deux bâtiments sont équipés de capteurs thermiques :

1. La piscine de la Fontenette, depuis 1982 (112 m²).
2. La Maison de quartier de Carouge depuis 2009 (46 m²).

Ces capteurs représentent respectivement 2% et 25% de l'énergie nécessaire à la production d'eau chaude pour chaque site.

De nouveaux panneaux thermiques seront prochainement installés, suite à la nouvelle Loi sur l'énergie en vigueur depuis le 5 août 2010 qui oblige à en poser pour couvrir au minimum 30% des besoins pour l'eau chaude sanitaire, tant pour les bâtiments neufs que pour les rénovations.

Il faut savoir que l'équipement systématique des bâtiments communaux existants n'apportera qu'une économie globale de 3% de l'énergie utilisée car la production d'eau chaude y est marginale (encore plus en été où les écoles sont fermées).

Concernant l'énergie solaire photovoltaïque

Aucune installation n'existe actuellement sur les bâtiments communaux.

En 2010, une étude a été faite par le service de l'aménagement et les SIG afin d'évaluer les potentiels solaires. Seules une quinzaine de sites ont révélé un potentiel. Trois pourraient accueillir une installation photovoltaïque à court terme. Il s'agit de l'école de la Tambourine, du centre travaux, voirie et environnement et la salle de gym des Pervenches.

Aujourd'hui, il a été de réaliser une première installation sur le meilleur site répertorié, à savoir l'école de la Tambourine, puis, dans un deuxième temps sur le centre travaux, voirie et environnement.

Pour les autres sites, cela dépendra du calendrier des constructions.

Depuis, un mandat a été donné pour la réalisation d'une installation sur l'école de la Tambourine. Des études complémentaires doivent encore être effectuées pour s'assurer que le poids de l'installation sera bien supporté par le toit existant. Si tel est le cas, cette installation sera réalisée l'année prochaine, a priori dans le courant de l'été.

Pour le centre travaux, voirie et environnement, une étude complémentaire est nécessaire.

La deuxième communication répond à des questions orales de Mme Budry et de M. Pistis concernant la sécurité à la rue de la débridée.

Comme nous vous l'avons déjà communiqué, le Conseil administratif a demandé au service des Constructions et aménagement d'étudier différents scénarios en vue de sécuriser cette rue et ce, particulièrement pour les piétons. En raison des normes liées à la zone 30 ainsi qu'aux critères des TPG pour le passage des bus, les options possibles sont limitées. Dans tous les cas, étant donné que ces aménagements sont assez récents, toute demande de modifications nécessite, au préalable, un bilan de la circulation.

De ce fait, un comptage de la vitesse et du nombre de véhicules empruntant cette voie a été commandé auprès d'un bureau d'ingénieur en circulation, lequel engagera cette étude en date du 16 janvier, et ce, sur une durée de 2 semaines. Il précise qu'il a fallu attendre l'ouverture à la circulation de la rue Louis-de-Montfalcon dans son tronçon Débridée / Praille et la fin des vacances de fin d'année pour engager ce comptage afin que ce dernier soit le plus représentatif possible.

Une série de mesures seront alors proposées en fonction du résultat de cette étude.

La troisième communication répond à la question de M. Etienne du mois de novembre 2011 qui s'inquiétait du manque de lumière et de la sécurité routière sur le petit pont de la Drize

Il y avait effectivement 2 candélabres défectueux au chemin de Grange-Collomb, dont, notamment, celui à l'entrée du pont côté Carouge. Les SIG sont intervenus le 2 décembre pour le remplacement de ces ampoules. Il précise que le candélabre situé à l'entrée du pont avait justement été rajouté lors de la construction de l'espace Grange-Collomb.

Concernant les vitesses élevées et les parcsages intempestifs sur les trottoirs, la Police Municipale a engagé des contrôles systématiques depuis le 1^{er} décembre, tant au niveau du stationnement que des vitesses des voitures, des vélos et cyclomoteurs aux heures de sortie des classes.

Si la pose de potelets devait s'avérer nécessaire, le service travaux, voirie et environnement en disposera sur les trottoirs.

Concernant le manque d'entretien des haies, la police municipale n'est pas compétente en la matière, mais transmettra la remarque aux Gardes de l'Environnement.

Pour la suite du parcours, à savoir du pont jusqu'à l'arrêt du tram, le trottoir se trouve sur le territoire de la Commune de Lancy. Un courrier a été envoyé en date du 5 décembre pour attirer leur attention sur cette problématique.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne 2 procès-verbaux de constatation d'entrée en force émanant de l'association des communes genevoises.

Le premier concerne le financement du budget 2012 de ladite association par les contributions demandées aux communes et le deuxième fait part de l'entrée en force de la subvention attribuée au musée de la Croix-Rouge.

La deuxième communication concerne le voyage du Conseil municipal.

Afin que cette année encore ce voyage ne se chevauche pas avec la fête des mères et le week-end de la braderie, il a été déplacé au 27,28 et 29 avril 2012 et se déroulera dans la région de Chambéry.

La troisième communication concerne un courrier de la marche du cœur.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture :

Concerne : dons – Marche du cœur 2011

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Nous avons l'avantage et la joie de porter à votre connaissance que suite à la Marche du cœur 2011, organisée par votre Association, deux dons ont été versés à la Fondation pour la Recherche de la Cardiologie Universitaire de Genève d'une part, et d'autre part, à Hopi-clowns.

A cet effet, vous trouverez sous pli, deux lettres de remerciements,

Nous nous rappelons respectueusement que votre Conseil avait alloué une subvention spéciale pour cette manifestation qui a remporté un vif succès. Soyez en remerciés du fond du cœur.

Nous vous laissons le soin de bien vouloir lire ce courrier lors de votre prochain Conseil de décembre afin que chacune et chacun ait connaissance de l'importance de subventionner de telles actions humanitaires pouvant être que bénéfique pour lutter contre les maladies et apporter du baume au cœur des patients.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de notre parfaite considération.

*Le Président
André Chuard*

La quatrième communication concerne divers éléments de fonctionnement du Conseil municipal

Quelques précisions réglementaires suite au dernier Conseil municipal :

Les pétitions n'ont pas à être prises en considération ou non, n'étant pas un objet du droit d'initiative du Conseil municipal. Elles peuvent simplement être renvoyées (en commission ou au Conseil administratif), ajournées ou classées sans suite.

Les modifications au procès-verbal du Conseil municipal ne peuvent être demandées que par les personnes ayant assisté à la séance concernée.

Les documents remis en séance du Conseil municipal : de nombreux documents remis en séance demeurent dans la salle à l'issue des séances (récemment le rapport administratif). Ces documents ne seront pas remis une seconde fois et nous vous prions de les emporter à la fin de la séance.

Clôture de la délibération DM001 : cette délibération portant sur la taxe professionnelle a été transformée en amendement au cours de la commission des finances. L'amendement n'a finalement pas été présenté lors du vote du budget, la délibération est donc considérée comme un objet clos.

Remise des rapports et déclarations : les rapporteurs sont priés de remettre leur rapport à la mémorialiste dans les jours qui suivent la tenue des commissions. Il en va de même pour les déclarations lues en séance de Conseil municipal.

Jetons pour les rapporteurs de commission : suite à la question orale 47 de Mme A. Hiltbold portant sur le bien-fondé de maintenir un jeton particulier pour les rapporteurs depuis que les procès-verbaux sont assurés par des professionnelles et que le rapport est réduit à l'énoncé des préavis adoptés, le bureau a décidé que les rapporteurs toucheront désormais la valeur d'un demi-jeton.

Traitement des motions : la tenue des séances de commission est désormais également annoncée dans la fiche hebdomadaire récapitulatif les nouveaux objets placés sur CMnet. Le cas échéant, les motionnaires qui souhaitent présenter leur texte peuvent assister à la séance et bénéficient d'un jeton de présence. Il n'y a pas de convocation particulière.

Sur la fiche récapitulative hebdomadaire figurent désormais également toutes les invitations et dates d'agenda, en sus du calendrier des commissions

La cinquième communication fait suite aux entretiens qu'il y a eu dans les différents groupes et le bureau a validé le principe de l'alternance, à savoir, que lorsque chaque nouvelle commission se réunit, il faut élire un vice-président. Si le Président de la commission est d'un bord politique, le vice-président doit être de l'autre bord et inversement.

La sixième communication concerne une lettre de démission d'un Conseiller municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture :

Démission du Conseil municipal

Monsieur,

Par la présente, j'ai le regret de vous faire parvenir ma démission du Conseil municipal de la Commune de Carouge au 31 décembre 2011.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir entamer les procédures nécessaires à la validation de cette démission et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Roland Mantilleri

Le Président prend acte de cette démission et comme nous avons eu deux démissionnaires récemment, il a été décidé, comme il est de coutume de les remercier et il remet au nom du Conseil municipal à Monsieur Guldemann un cadeau vinicole en le remerciant de sa présence depuis 4 années au sein de ce Conseil. (Applaudissements)

M. Gevisier souhaite dire quelques mots :

Chers amis,

C'est avec émotion et nostalgie que je voudrais dire quelques mots de mon collègue et ami René Guldemann.

René, c'est un homme humble, averti, intègre, ouvert sur les valeurs qui lui sont propres, ayant le cœur sur la main, il sait recevoir et donner, parfois un peu rustre, il faut le reconnaître.

Toujours disponible, il sait s'ouvrir aux multiples destins des possibles.

C'est un homme vrai, authentique, simple, sans chichi qui a la connaissance de Carouge.

Il est convenable de dire que René est respectueux des valeurs de notre Commune et a toujours tout mis en œuvre pour le bien des citoyens de Carouge.

Assis autour de cette table depuis 2007, René a su voir, regarder, sentir, goûter et toucher aux affaires communales. Comme un oiseau, de préférence un pigeon, il a déployé ses ailes sur tous les dossiers et à sa façon, donné son avis, ses impulsions, parfois mouvementées.

De son balcon des Muppets show, il a le droit de regarder, dès maintenant la vie carougeoise avec recul, le devoir accompli.

René, Monsieur le Conseiller municipal, du haut de ton pigeonier de l'avenue Vibert, continue à veiller aux grains des carougeois comme tu l'as toujours fait.

Merci à toi et bonne retraite politique.

René Gevisier

Le Président regrette le bref passage de M. Mantilleri parmi le Conseil municipal et lui demande de s'approcher du bureau afin de recevoir son cadeau vinicole. (Applaudissements)

M. Gerster déclare qu'il a toujours l'honneur, au nom des radicaux, de dire au revoir à ses camarades.

Avec Roland, la valeur n'attend pas le nombre des années, ni le nombre des séances. Sa valeur et ses connaissances ont été reconnues par tous. Il en veut pour preuve des témoignages de tous les côtés de la table dès l'annonce de son départ.

Il est clair que Roland est quelqu'un d'entier et lorsqu'il se consacre à quelque chose, c'est pleinement. Il a des responsabilités en tant que chef d'entreprise et a dû faire le choix crucial de nous quitter.

On dit que c'est toujours les meilleurs qui partent en premier, fort heureusement, Roland ne décède pas. Chez les radicaux, nous avons essayé de ne mettre que des candidats d'excellence et c'est bien sûr avec tristesse qu'on lui dit au revoir.

A titre personnel, il se réjouissait qu'il ait été élu pour enfin le voir régulièrement, malheureusement, il devra trouver une autre excuse pour le voir tous les mois.

Merci Roland pour ce que tu as apporté en si peu de temps et bonne continuation dans ta vie professionnelle.

Propositions du Conseil administratif :

4. PROPOSITION ADMINISTRATIVE 1-2011 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA NOMINATION D'UN PREMIER-LIEUTENANT DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar explique que le Conseil municipal doit se prononcer en vote consultatif sur les nominations et mutations d'officiers des sapeurs- pompiers volontaires.

Cette proposition soumet la nomination de M. Jean-Marc Antonioli au poste de premier-lieutenant du corps de sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge.

M. Jean-Marc Antonioli a obtenu le grade de lieutenant le 1^{er} juillet 2006 à la suite de son école d'officier. Selon le règlement, la promotion au grade de premier-lieutenant intervient après 5 ans de service à titre de lieutenant pour autant que les qualifications le permettent.

M. Antonioli ayant toujours eu d'excellentes qualifications remplit toutes les conditions pour être promu au grade de premier-lieutenant.

Il faut relever que l'état major du corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge a décidé, à l'unanimité, de proposer aux autorités de la Ville de Carouge la nomination de M. Jean-Marc Antonioli au grade de premier-lieutenant du corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge dès le 1^{er} janvier 2012. Raison pour laquelle, c'est avec fierté que le Conseil administratif vous propose d'approuver la nomination de M. Antonioli au grade de premier-lieutenant du corps des sapeurs-pompiers.

Mme Lammar propose de le saluer puisque M. Antonioli est présent. (Applaudissements)

Le Président fait voter la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote du projet.

Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

Le Président félicite M. Antonioli.

5. **DELIBERATION 12-2011 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA TRANSFORMATION DU BATIMENT SIS, 92, ROUTE DU VAL D'ARVE, DESTINE AUX ACTIVITES DES SERVICES TRAVAUX-VOIRIE-ENVIRONNEMENT, CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DES POMPIERS, DES SAUVETEURS AUXILAIRES ET DES SAMARITAINS**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2011 et renvoyé en commission des Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 13 décembre 2011 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Est-ce que M. Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Prod'Hom répond négativement.

La commission préavise favorablement ce projet par 7 oui et 1 abstention.

Le bureau ne donne aucun préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Hiltpold n'a pas trouvé le procès-verbal de cette commission. Elle a demandé à ses collègues de vérifier et ils lui ont confirmé qu'il ne figurait pas sur CMnet. Elle demande des informations à ce sujet car elle avait fait des recommandations au tour de pré-consultation et elle aimerait savoir si elles ont été prises en considération et quelles ont été les réponses.

M. Prod'Hom explique qu'au vu des délais, le rapport n'a pas pu être fait par la procès-verbaliste. L'ensemble des questions de Mme Hiltpold ont été évoquées et le projet a été commenté.

Mme Hiltpold ne fait pas de reproches à M. Prod'Hom qui a rédigé le rapport mais elle aurait souhaité lire ce qui s'est dit.

M. Baertschi rappelle qu'au sein des groupes il faut diffuser l'information. Concernant ce bâtiment, il a été expliqué qu'un bureau de la place va exécuter ces propositions d'agrandissements avec un certain nombre d'aménagements pour, notamment, garder les éléments pour le salage des routes dans la structure existante. Une question a été posée pour savoir si nous pouvions surélever le bâtiment et les réponses qui nous ont été données ont démontré une certaine compétence qui est à souligner.

M. Gerster relève qu'on peut effectivement communiquer entre les groupes mais la commission a eu lieu le mardi et le Conseil municipal le jeudi. Il a participé à la commission mais il ne passe pas sa vie avec les autres membres des radicaux et il n'a pas pu communiquer comme il le fallait. Si nous ne pouvons lire les procès-verbaux qu'après le Conseil municipal, cela n'a pas de sens.

Y a-t-il urgence de voter cet objet ce soir ? Est-ce que cela peut être repoussé en janvier ?

Il est surpris de l'urgence et la programmation des commissions, bien qu'il soit conscient qu'il y en ait beaucoup.

Pourquoi mettre ce point à l'ordre du jour alors qu'il a été traité 2 jours avant ?

Mme Stebler peut soutenir cette proposition. Toutefois, elle précise que lors de la commission, beaucoup de questions ont été posées par rapport au passage du CEVA et nous avons été rassurés. C'est une construction solide, sans conséquences et il y a de réels besoins pour de nouveaux ateliers et un réaménagement. De plus, tout le monde a été consulté. La discussion était riche avec les responsables de ce projet et elle pense qu'on peut aller de l'avant. C'est dommage que nous n'ayons pas le procès-verbal mais les propos correspondaient au réaménagement d'ateliers, des problèmes de stockage du sel et du passage du CEVA. Il est regrettable que personne ne puisse faire un petit résumé mais il a été répondu à tous ces nouveaux besoins correspondant à la délibération.

M. Walder ne peut pas faire un résumé des discussions qui ont eu lieu durant cette séance. Par contre, au terme de celle-ci, le projet proposé par le Conseil administratif a été voté par 8 oui, 1 non et 0 abstention. Ce projet de rénovation et de réorganisation des bâtiments dans les espaces intérieurs n'a aucune contradiction avec le passage du CEVA, comme l'a souligné Mme Stebler. Cela peut attendre le mois de janvier mais nous souhaiterions pouvoir entamer rapidement des études plus approfondies pour pouvoir réaliser ces travaux le plus rapidement possible. Ils sont aussi liés au fait que la maison Baylon prend du retard puisque les travaux auraient déjà du démarrer, c'est une perspective sur 4,5,6 ans, voire plus et, entre temps, nous n'avons toujours pas trouvé de solutions pour tous les services de sécurité qui devaient déménager. Cela permettrait de donner une bouffée d'oxygène à ces services par rapport à l'organisation.

M. Paparou demande si le Président peut faire un bref résumé de la séance. Il demande au Président du Conseil municipal quelle est la doctrine que nous devons appliquer. En effet, pouvons-nous voter un projet sans avoir de procès-verbal ? Si oui, nous pourrions peut-être nous contenter du résumé du Président, si non, il faut renvoyer ce projet à l'année prochaine.

M. Morex répond que cette proposition émanait de M. Gerster et il va la mettre au vote. Personnellement, il pense que nous avons décidé d'avoir des rapports très succincts de la part des rapporteurs issu du Conseil municipal mais pour pouvoir prendre connaissance dans sa totalité des décisions prises par une commission, il faut que chacun et chacune aient pu lire le procès-verbal rédigé par la procès-verbaliste officielle.

M. Paparou demande une réponse concernant un résumé du Président de la commission.

M. Morex répond que le règlement ne stipule pas qu'il faut avoir reçu un procès-verbal pour passer à un vote. Par contre, les membres peuvent décider de le faire ou non.

M. Paparou rappelle au Président qu'il a fait une proposition pour que le Président de la commission fasse un petit résumé. Est-ce que c'est utile ? Quel est son sentiment ?

Le Président répond qu'il ne pense pas que le Président de la commission puisse faire un résumé comme ça au pied levé en plein plénum par rapport à un rapport que nous n'avons pas reçu.

Mme Stebler rappelle que le projet a été accepté en commission par une grande majorité.

Mme Hiltbold a lu dans l'article 89 du règlement du règlement du Conseil municipal que les procès-verbaux doivent être transmis dans les 5 jours. Il est vrai que si nous convoquons les commissions 2 jours avant le Conseil municipal cela pose un problème. Elle ne veut pas faire du formalisme excessif, ni retarder tout le projet mais c'est regrettable sur le principe.

M. Maulini est le Président de ladite commission et il a entendu qu'on voulait faire appel à sa mémoire. Il est prêt à essayer de résumer très brièvement cette commission mais il commence-

ra par la fin et comme cela a été dit, nous avons reçu 3 personnes, M. Roulet du bureau Brodbeck et Roulet, M. Santschi, le chef de service et M. Joannou pour la réorganisation du service de l'urbanisme. Ces personnes ont été très convaincantes, pas uniquement à ces yeux et ce projet a été largement approuvé par 8 voix pour et 1 abstention. La problématique du CEVA a été abordée pour savoir si cela valait la peine de faire ces travaux ainsi que le problème du gain de place qui semble être extrêmement important pour les services ainsi que l'installation du nouveau bureau du service de l'urbanisme. Cela impliquait de revoir la cafétéria et diminuer la surface de l'espace fumeur à l'extérieur, ce qui a été jugé excellent par la plupart des commissaires présents.

Pour résumer, il dirait que beaucoup de questions ont été posées et tout le monde a été satisfait et convaincu des réponses apportées.

M. Guldemann déclare que le refus venait de sa part parce qu'il n'était pas d'accord en raison du CEVA qui va passer et nous ne connaissons pas les dégâts qu'il y aura au bâtiment travaux, voirie. Il pense qu'il faut laisser passer le CEVA et faire ensuite ces travaux de rénovation et les nouveaux locaux.

M. Voignier souligne que le Président de la commission a fait une synthèse de ce dossier mais il rappelle qu'il y a quand même eu beaucoup de réponses très techniques par rapport au CEVA répondant aux questions de Mme Hiltbold. Effectivement, une grande majorité a approuvé ce projet mais il est favorable à repousser la décision d'un mois parce qu'il ne peut pas rapporter les termes techniques et c'est bien de les lire.

Mme Budry trouve intéressant de repousser la décision après une lecture approfondie du procès-verbal. Toutefois, elle demande si ce retard peut avoir des conséquences financières ?

M. Walder répond qu'il n'y aura pas de conséquences financières puisqu'il s'agit d'une étude de faisabilité et que la pré-étude a été déjà faite et présentée en commission.

Le Président fait voter le report du projet à la séance du Conseil municipal du mois de janvier.

La proposition est acceptée par 17 oui, 2 non et 8 abstentions

Le Président invite l'administration, pour les séances à venir, à ce que toutes les commissions soient agendées à une date permettant aux Conseillers municipaux de recevoir le procès-verbal 5 jours avant la séance du Conseil municipal.

Mme Lammar entend bien cette remarque. Toutefois, elle souligne que, depuis le dernier Conseil municipal, le 22 novembre il y a eu une double commission pour le Plan Directeur, le 24 novembre, une commission de l'APED qui était prévue depuis fort longtemps, le 29 novembre il fallait à tout prix prévoir une soirée pour les deux bureaux, le 1^{er} décembre, il y a eu la commission pour les macarons et le 6 décembre une double commission des pétitions. Raison pour laquelle, le calendrier est parfois un peu serré et il nous faut vraiment jongler avec celui-ci pour arriver à placer toutes les commissions. Nous sommes parfois obligés de prévoir des commissions doubles à 18h30 et 20h00, ce qui pose parfois aussi des problèmes parce que cela fait de longues séances où alors parfois de mettre malheureusement ces séances trop proches du Conseil municipal. Nous serons attentifs pour les prochaines fois mais il faut que les membres soient conscients du calendrier et ce d'autant plus pour le mois de décembre avec les fêtes de Noël.

Le Président prend note des remarques de Mme Lammar et de la volonté de faire en sorte que nous puissions suivre notre règlement.

Mme Lammar souligne que le règlement a été suivi puisque nous sommes dans les 5 jours.

6. DELIBERATION 16-2011 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE SERVICE TRAVAUX, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2011 et renvoyé en commission de l'entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 6 décembre 2011 et le rapport a été établi par M. Voignier.

Est-ce que M. Voignier a quelque chose à changer ou à ajouter à son rapport ?

M. Voignier répond négativement.

La commission recommande d'accepter ce projet par 7 oui et 4 non.

Le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le projet est accepté par 15 oui, 8 non et 3 abstentions

A) REMPLACEMENT DU CAMION TONNE POMPE AFFECTE AU LAVAGE DES ROUTES

Vu les diverses tâches que doit assurer le service travaux, voirie et environnement (ci-après TVE) telles que le lavage des routes, l'enlèvement des feuilles mortes, le déneigement ou le salage des routes ;

vu la nécessité pour la Ville de Carouge d'acquérir un véhicule polyvalent dont le gabarit est adapté à son territoire et utile à l'ensemble des secteurs du service TVE ;

vu la nécessité de remplacer l'ancien camion tonne pompe Mercedes 1622 (V05) datant de 1984 et totalisant 162'387 km ;

vu l'acquisition par le service TVE de véhicules similaires en 2009 et 2010, dont le gabarit et la grande polyvalence ont été testés et avérés ;

vu la proposition de remplacer ce camion par l'achat d'un véhicule polyvalent porte-outils Meili VM 7000 H45 de fabrication suisse pour un montant total de CHF 306'000.-;

vu que la valeur de reprise du camion V05 est de CHF 3'500.- ;

vu le plan des investissements prévoyant ce remplacement pour un montant de CHF 400'000.- ;

B) ACQUISITION D'UNE MINI PELLE RETRO

Vu l'accroissement et la diversité des tâches que l'atelier de maçonnerie et le secteur des espaces verts ont à faire face ;

vu le nombre toujours plus élevé de jours durant lesquels le service TVE doit louer un engin similaire afin d'assumer ces tâches ;

vu la proposition d'acquérir une mini pelle rétro Caterpillar 303.5D CR CAB pour un montant de CHF 66'000.- ;

C) ACQUISITION D'UN PETIT VEHICULE ELECTRIQUE POUR L'ATELIER SANITAIRE

Vu la nécessité pour l'atelier sanitaire de se doter d'un outil adapté aux tâches qui lui sont assignées, notamment pour l'entretien des fontaines ;

entendu que cet atelier n'est actuellement doté que d'un scooter, leur empêchant tout transport de matériel ;

vu la volonté de doter les services communaux de véhicules écologiques et ce, en adéquation avec le processus Agenda 21 ;

vu l'acquisition par le service TVE de véhicules similaires dans d'autres secteurs, dont le gabarit et la grande polyvalence ont été testées et avérées ;

vu la proposition d'acquérir un véhicule électrique Goupil G3-1S équipé notamment de capteurs solaires pour un montant de CHF 53'000.- ;

D) ACQUISITION D'UN VEHICULE PORTE-OUTILS POLYVALENT POUR L'ENTRETIEN DU QUARTIER BATELLE / TAMBOURINE

Vu les diverses tâches que devra assurer le service TVE pour l'entretien du quartier Batelle / Tambourine telles que le lavage des routes, l'enlèvement des feuilles mortes, l'entretien des espaces verts, le déneigement et le salage des routes ;

vu la nécessité pour la Ville de Carouge d'acquérir un véhicule polyvalent dont le gabarit est adapté et utile à l'ensemble des secteurs du service TVE ;

vu l'acquisition par le service TVE de véhicules similaires en 2009 et 2010, dont le gabarit et la grande polyvalence ont été testés et avérés ;

vu la proposition d'acquérir un véhicule polyvalent porte-outils Meili VM 7000 H45 de fabrication suisse pour un montant total de CHF 306'000.- ;

E) ACQUISITION D'UN PETIT VEHICULE ELECTRIQUE AVEC PONT BASCULANT POUR LA LEVEE DES CORBEILLES A DECHETS URBAINS DU QUARTIER BATELLE / TAMBOURINE

Vu la nécessité notamment de lever quotidiennement les corbeilles à déchets urbains dans le quartier Batelle / Tambourine ;

vu la volonté de doter les services communaux de véhicules écologiques et ce, en adéquation avec le processus Agenda 21 ;

vu l'acquisition par le service TVE de véhicules similaires dans d'autres secteurs, dont le gabarit et la grande polyvalence ont été testés et avérés ;

vu la proposition d'acquérir un véhicule électrique Goupil G3-1S équipé notamment de capteurs solaires pour un montant de CHF 47'000.- ;

F) ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE POUR LE NETTOIEMENT DES VOIRIES DU QUARTIER BATELLE / TAMBOURINE ET LE NETTOIEMENT LE WEEKEND D'UN SECTEUR REPRIS PAR LE SERVICE TVE

Vu la nécessité pour le secteur de la voirie de procéder au nettoyage des voiries du quartier Batelle / Tambourine ;

vu que le service TVE est amené à reprendre le balayage d'un secteur actuellement entretenu chaque weekend par une entreprise privée ;

vu l'acquisition par le service TVE de véhicules similaires, dont l'efficacité a été testée et avérée ;

vu la proposition d'acquérir un véhicule de nettoyage Ravo 540 ST pour un montant de CHF 282'000.- ;

G) ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE POUR L'ENTRETIEN DU PARC BATELLE / TAMBOURINE

Vu la nécessité pour le service TVE de procéder à la tonte des nombreux espaces verts situés dans le quartier Batelle / Tambourine ;

vu que le secteur des espaces verts utilise depuis de nombreuses années un véhicule similaire à son entière satisfaction ;

vu la proposition d'acquérir une tondeuse frontale John Deere 1565 pour un montant de CHF 56'000.- ;

H) ACQUISITION D'UN PETIT VEHICULE DE DENEIGEMENT A TROTTOIRS POUR LE QUARTIER BATELLE / TAMBOURINE

Vu la nécessité pour le service TVE durant la période hivernale de procéder au déneigement et au salage des trottoirs et cheminements piétonniers dans le quartier Batelle / Tambourine ;

vu la proposition d'acquérir un tracteur John Deere 3720 équipé d'une lame à neige et d'un distributeur de sel (saumure) pour un montant de CHF 58'000.- ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 15 oui, 8 non et 3 abstentions

D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'174'000.-, destiné à l'acquisition de deux véhicules polyvalents porte-outils, d'une mini pelle rétro, de deux petits véhicules électriques, d'une balayeuse, d'une tondeuse frontale et d'un petit véhicule de déneigement à trottoirs, dont à déduire la valeur de reprise du camion tonne pompe V05 pour un montant de CHF 3'500.-.
2. De comptabiliser la dépense et la recette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette, après déduction de la valeur de la reprise du véhicule V05, soit CHF 1'170'500.- au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2013 sous rubrique 62.331, soit CHF 1'061'500.- pour deux véhicules polyvalents porte-outils, une mini pelle rétro, un petit véhicule électrique, une balayeuse et un petit véhicule de déneigement et sous rubrique 33.331, soit CHF 109'000.- pour un petit véhicule électrique et une tondeuse frontale.

7. **DELIBERATION 23-2011 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION D'UNE ZONE BLEUE A MACARONS ET DE ZONES BLANCHES A HORODATEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAROUGE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2011 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 1^{er} décembre 2011 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Est-ce que M. Etienne a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Etienne répond négativement.

La commission préavise favorablement ce projet par 7 oui et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne rend attentif le Conseil administratif suite au vote qui va avoir lieu, notamment par rapport à la mise en place des horodateurs dans le Vieux-carouge car il s'agit de mettre tout un dispositif de différents éléments qui vont ponctuer la rue. On nous a dit qu'ils devront être espacés tous les 40 mètres, ce qui représente un certain nombre d'équipements. On nous a confirmé qu'il n'y avait pas besoin d'installer une alimentation électrique puisqu'ils seront alimentés par des panneaux solaires, ce qui est bien compte tenu du fait que nous n'aurons pas à ouvrir une tranchée. Par contre, dans certaines zones de Carouge, notamment dans le Vieux Carouge, il faut demander au bureau qui s'occupera de l'étude ou appuiera le Conseil administratif dans la mise en place de ces éléments de faire attention à bien les intégrer dans les rues de carouge.

M. Pistis déclare que le MCG est favorable aux zones bleues avec macarons car cela permettra de donner la priorité aux résidents carougeois dans le domaine du stationnement. Toutefois, nous avons un petit souci par rapport au contrôle de ces zones.

En effet, la délibération porte sur un contrôle effectué par la fondation des parkings et il faut savoir que celle-ci ne contrôle pas seulement les zones bleues à macarons mais également le stationnement dit statique, c'est-à-dire, hors des cases, comme, par exemple, les gens qui s'arrêtent pour quelques secondes. La commune va devoir débloquer environ CHF 1'000'000.— pour déléguer 5-6 personnes de la Fondation des parkings afin qu'elles effectuent un travail de police. Il rappelle que c'est une Fondation semi-étatique avec des gens qui ne sont pas forcément assermentés et qui vont verbaliser (sans une appréciation personnelle de la sensibilité communale) systématiquement les véhicules qui s'arrêtent quelques minutes pour des raisons pratiques ou de mobilité réduite.

Nous voulons que ces zones bleues et le stationnement en général soient contrôlés par la commune et qu'elle ne mandate pas ce contrôle de police à une autre entité.

Dès lors, le MCG suggère l'amendement suivant à la délibération :

Au point 4 : "que les tâches de police, soit le contrôle du stationnement sur la commune de Carouge ainsi que le contrôle des zones bleues à macarons soient effectués par la commune de Carouge et qu'elle ne délègue pas la Fondation des parkings pour cette tâche de police".

Il précise que suite à la question de savoir si d'autres communes ont sollicité systématiquement la Fondation des parkings pour ce genre de contrôle, il nous a été répondu positivement. Toutefois, en s'entretenant avec la Conseillère administrative de la commune de Chêne-Bourg, cette dernière lui a dit que le Conseil municipal a présenté une délibération pour des zones bleues à macarons avec un contrôle effectué par la commune.

Dès lors, il ne comprendrait pas pourquoi la commune de Carouge qui a voté un budget assez conséquent, ne donnerait pas le contrôle des zones bleues et le contrôle statique à la commune.

L'amendement vise à une économie de CHF 1'000'000.— et il faut donner à la commune les moyens nécessaires afin qu'elle assume ces contrôles.

Il relève également que la Fondation des parkings emploie 76 employés au niveau du contrôle, dont 27 ou 29 frontaliers et il n'y a pas cette politique qui consisterait à employer des résidents et c'est vraiment une manière de faire qui est détestable.

On part du principe qu'avec un taux de chômage de 7% sur Genève et 10% pour la commune de Carouge que l'emploi devrait être donné, en priorité, aux résidents locaux et ne pas systématiquement engager de l'autre côté de la frontière.

Nous risquons de demander à des personnes ne connaissant pas la politique locale de verbaliser à tours de bras sans avoir cette approche nécessaire pour les véhicules devant s'arrêter, par exemple, quelques minutes pour faire descendre une personne à mobilité réduite. C'est une approche importante lorsqu'on connaît la problématique du stationnement puisque de plus en plus de parkings sont supprimés et les gens n'ont pas forcément la possibilité d'arrêter leur voiture pour faire descendre une personne à mobilité réduite ou déposer les courses.

Il estime que la commune doit contrôler ces tâches de police sans mandater la Fondation des parkings.

Mme Lammar souhaite apporter un élément de réponse par rapport à cet amendement. Actuellement les agents de police municipaux n'ont pas le temps, ni les forces nécessaires pour effectuer correctement un contrôle du stationnement. L'idée en plaçant ce système de macarons consiste à avoir un contrôle systématique et correct. Aujourd'hui, les agents de police municipaux n'ont pas le temps nécessaire pour cette tâche car, il arrive qu'ils commencent une rue et sont tout d'un coup appelés pour une intervention et doivent arrêter leur contrôle. Les gens sont mécontents puisque cela donne une inégalité de traitement car certains sont verbalisés et d'autres non puisque le contrôle est cessé par le biais d'une intervention ailleurs dans Carouge.

De plus, le Conseil administratif souhaite véritablement mettre en place une police de proximité pour que nos agents de police municipaux connaissent les gens, discutent avec eux et établissent un véritable rapport de confiance. Si ces mêmes agents mettent une contravention à une personne et viennent ensuite la voir pour établir un rapport de confiance, elle n'est pas sûre que cela soit véritablement une bonne chose pour notre but de police de proximité.

La ville de Genève avait fait l'essai pendant un certain temps d'engager des agents municipaux essentiellement pour le contrôle du stationnement, il est vrai qu'on aurait pu y penser mais cela aurait dû figurer dans un budget, ce qui signifierait des engagements supplémentaires et elle doute que les membres seraient enclin à les voter.

Mme Hiltbold déclare que son groupe est favorable aux macarons. Effectivement, comme l'a récemment rappelé M. Maulini, les radicaux avaient déposé une motion en 1999 pour introduire un système à macarons. A l'époque, nous demandions que le produit des macarons revienne à la commune de Carouge. Nous nous sommes fait à l'idée que cela n'est pas possible et n'avons pas fait modifier la loi cantonale pour obtenir un macaron spécial carougeois donc, nous allons faire avec.

Elle a dit à de nombreuses reprises qu'il serait bien de faire comprendre à la Fondation des parkings que si l'argent du produit des macarons est destiné, entre autre, à créer des Park and Ride pour éviter que les gens se rendent en ville en voiture, qu'elle devrait aussi faire quelque chose pour Carouge. Comme elle le rappelle souvent, le parking de l'Etoile ne peut pas être utilisé pour les gens qui travaillent à Carouge. Elle pense qu'il n'est pas opportun que les agents de police municipaux soient affectés à la tâche du contrôle et celui-ci est absolument nécessaire si on veut que cela fonctionne. De plus, ils sont surqualifiés pour faire cette tâche et nous n'avons pas intérêt à engager des agents de police municipaux en plus.

Compte tenu des revenus attendus, apparemment plus important que du prix que cela va nous coûter, le choix est assez vite fait et la décision du Conseil administratif est la bonne.

Nous voterons ce projet pour les macarons tout en regrettant que la Fondation des parkings encaisse le produit des macarons.

Mme Stebler lit une déclaration préparée par son groupe :

Macarons

Moins de voitures ventouses, moins de trafic et de tournus dans nos quartiers: c'est un petit mieux pour les habitants de Carouge.

Tous ceux et celles qui auront un macaron pourront poser leur voiture si ce n'est devant chez eux, du moins, dans leur quartier. Ils auront aussi la possibilité de prendre le bus ou le tram à quelques mètres de chez eux, c'est d'ailleurs la solution la plus respectueuse pour les enfants et les habitants du quartier.

Certains habitants ont encore besoin de leur voiture pour leur travail, par facilité de confort ou simplement par méconnaissance des pollutions graves engendrées par le trafic motorisé. Alors oui nous soutenons la réalisation de macarons pour les habitants tout en leur affirmant que l'espace public n'est pas illimité, que le trafic motorisé a augmenté de 10% en 2010, qu'une place de parc en parking souterrain coûte 40.000.-, que les nouveaux habitants de la Cité Familia auront chacun en sous-sol une place pour leur voiture, mais ne pourront passer Noël au balcon, puisqu'il n'y aura pas de balcons qui coûtent trop chers, c'est à dire 40.000fr par logement.

Et qu'il y a 13000 places de parkings privées et publiques à Carouge pour 20'000 habitants.

Marcher, pédaler, chaque fois que c'est possible, est meilleur pour notre santé et pour les enfants et habitants de nos quartiers, et est excellent contre le réchauffement climatique.

Des centaines de macarons vont être vendus aux habitants. Mais la demande va être forte et ne permettra peut-être pas de régler tous les problèmes de stationnement, tant les habitants de Carouge ont de voitures. Les 3 parkings publics et l'agrandissement du parking de Vibert complètera cette offre.

Nous espérons que ces mesures soient enfin suffisantes et que les piétons qui attendent leur zone piétonne et les cyclistes leur réseau vert ne soient pas les derniers servis.

Mme Molinari déclare au nom des verts qu'ils sont enthousiasmés pour ce projet qui aboutit après quelques années de tergiversations et différents retards. Aujourd'hui, la question du stationnement de Carouge ne peut plus se poser dans les termes d'un petit village mais d'une ville de 20'000 habitants. On parle de l'équivalent de plus de 3'000 places publiques, dont un tout petit nombre sur des parcelles privées qui ne seront pas touchées par la mise en place des macarons. Il semble essentiel d'avoir des mesures adéquates pour mieux maîtriser le problème. Il s'agit, d'une part de favoriser le parking pour les habitants et, d'autre part, de favoriser des places à disposition des commerçants et des personnes allant les visiter. Enfin, il faut apporter une contribution pour que les transports publics deviennent plus intéressants.

Par rapport à la question des APM et la fondation des parkings, il paraît logique que celle-ci prenne en charge ce travail et elle ne pense pas que l'amendement proposé soit intéressant puisqu'on n'arrête pas de dire à quel point il est important d'avoir une politique de police de proximité qui soit à l'écoute des gens. Cela prend du temps et il serait dommage d'attribuer les tâches de contrôle du stationnement à des agents de police municipaux qui sont surqualifiés.

Par contre, il est intéressant de remarquer que cette opération ne coûtera rien à la commune, au contraire et selon ce qui a été calculé pour la ville de Genève, le ratio cout/recettes pour est à 1 à 4 en ville de Genève et nous pouvons imaginer des chiffres semblables pour la ville de Carouge. C'est intéressant de ce point de vue car cela ne va pas charger les finances publiques de Carouge. Il faut bien être conscient que Carouge est bientôt entourée de zones macarons et plusieurs Villes y viennent comme Genève, Meyrin, Lancy à partir de mai 2012 et les 3 chènes sont en train d'étudier un projet de ce type. Il faut, par cette mesure limiter le plus possible l'effet attractif de Carouge et éviter les voitures ventouses.

Cela va aussi avec une certaine qualité de vie par le fait de pouvoir, non pas garantir une place de parc, mais s'assurer que les gens ne viendront plus chercher des places de stationnement blanche sur lesquelles ils parquent leur voiture et squattent une place toute la journée.

Dans l'optique du développement durable, c'est une très bonne démarche et son groupe ne peut que la saluer de tout leur cœur.

M. Etienne pense qu'il ne faut pas avoir peur de l'Etat, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en place cette politique du stationnement car elle doit être la même à Carouge ou ailleurs. La Fondation des parkings a expliqué en commission toute l'expérience qu'elle avait dans la mise en place de ce système et il est normal que Carouge s'adresse à une institution reconnue par l'Etat pour faire ce travail. M. Walder nous a également dit en commission que si on veut que ce système fonctionne, il faut que les contrôles soient effectués et comme Mme Lammar l'a relevé, la police municipale a d'autres tâches à effectuer et il est normal que ce contrôle soit effectué par la Fondation des parkings. Une convention va être signée entre le Conseil administratif et la Fondation et il faut laisser le temps au Conseil administratif de négocier celle-ci.

Par rapport à la politique du stationnement et aux personnes qui vont effectuer ces contrôles, il voit bien ce qu'il y a derrière l'amendement du MCG et s'il s'agit de pointer du doigt les frontaliers qui sont engagés pour faire ce travail, ce n'est pas acceptable car nous ne pouvons pas mettre des barrières à la frontière entre la France et la Suisse et entre Carouge et la Ville de Genève.

Il invite le Conseil municipal à refuser cet amendement du MCG.

M. Baertschi n'est pas d'accord avec son collègue de parti pour les raisons suivantes. En effet, il est intervenu en commission pour dire qu'on a déjà 2 polices, c'est-à-dire la police cantonale et la police municipale et nous allons introduire une police du stationnement. Il a eu des échos, notamment de petits artisans en Ville de Genève, comme des réparateurs de chauffage ou des menuisiers qui doivent faire des livraisons et finissent par facturer à leurs clients ces amendes que leur mettent ces personnages. Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas de quelque chose de banal, dans le sens où ces personnes ont une responsabilité d'autorité et les engager, par exemple, chez Manpower pour mettre des contraventions n'est pas très sérieux.

Il aimerait également souligner qu'actuellement la police municipale effectue un certain nombre de contrôle de stationnement dans les zones bleues de Carouge. Qu'on prétende que ce n'est pas leur rôle premier, il est d'accord parce qu'on ne fait pas une école de police municipale pour mettre des contraventions mais il a aussi lu dans le rapport de commission que M. Walder parlait des contrats avec la Fondation des parkings en disant qu'il y en a 2. Le premier concerne le suivi des horodateurs et les récoltes de la monnaie et l'autre concerne le contrôle des stationnements. Il pense qu'on peut ne pas partager les considérants de M. Pistis mais celui-ci connaît bien le problème de la police puisqu'il en fait partie et il sait de quoi il parle. De plus, il entend beaucoup de récriminations d'habitants qui se plaignent de l'insistance et l'incompréhension, surtout au centre de Carouge de certains agents municipaux. Il était intervenu en commission dans ce sens et pense qu'il faudrait inviter le Conseil administratif à scinder ces deux choses. Tout le monde est apparemment d'accord pour l'installation d'une zone bleue et des horodateurs, c'est une bonne chose mais ce contrôle du stationnement doit pouvoir être géré autrement et il aimerait savoir ce que cette tâche représente aujourd'hui pour la police municipale. Il n'y a pas de raisons qu'on la décharge de certaines tâches alors que nous pourrions trouver une autre solution et il est réticent à ce que la Fondation des parkings se charge de ce travail.

M. Walder rappelle qu'il a été dit à plusieurs reprises que nous avons la possibilité de mettre en zone bleue l'ensemble de Carouge. Nous avons la solution de laisser le statut quo actuel qui est insatisfaisant pour tout le monde ou mettre en zone bleue sans macarons et à ce moment là, nous ferions les contrôles que nous pourrions.

Peut-être que nous ne côtoyons pas les mêmes commerçants et habitants mais il entend plutôt des récriminations parce que les zones bleues ne sont pas assez contrôlées et qu'il n'y a jamais assez de places disponibles car les gens restent trop longtemps sur ces zones.

Si nous introduisons les macarons par le système existant, nous privilégierons les habitants et commerçants qui auront, eux seuls le droit de rester sur ces places mais si on ne se donne pas les moyens d'effectuer des contrôles réguliers, ce système ne fonctionnera pas et nous aurons les doléances de ceux qui auront payé CHF 180.— par année et ne comprendront pas pourquoi celui qui ne paie pas ne soit pas verbalisé. Aujourd'hui, nos agents de police municipaux

font ce qu'ils peuvent mais ils n'arrivent de loin pas à contrôler à satisfaction de tout le monde les infractions et surtout les abus au niveau du parking. Étant donné qu'il y a d'autres priorités sur Carouge en matière de sécurité et qu'on en parle depuis plusieurs années, il est nécessaire que les agents de police municipaux puissent s'atteler à d'autres tâches de sécurité de proximité et contre les incivilités. Celles-ci nous paraissent plus importantes que d'aller contrôler des zones bleues dans des périmètres au-delà du cœur de Carouge.

A partir de là, nous avons trouvé la solution (pour répondre aux besoins, à court termes) de mandater la Fondation des parkings. Cela ne figure pas dans le projet de délibération mais c'est l'intention du Conseil administratif et dans un deuxième temps, si le Conseil municipal le souhaite, nous pourrions mettre sur pied une brigade de contrôle des parkings avec l'engagement de personnel et une hiérarchie adéquate. Pour le moment, ce n'est pas dans le budget et il ne pense pas que nous ayons, à ce stade, fonction de mettre cela sur pied à Carouge alors que la Ville de Genève fonctionne aujourd'hui avec la Fondation des parkings.

Il rappelle que la Fondation des parkings gère déjà nos parkings actuels.

M. Paparou refusera l'amendement du MCG parce qu'il n'a pas été chiffré et ce n'est qu'une intention. De plus, il trouve détestable de venir polluer le Conseil municipal avec ce problème de frontaliers. Jusqu'à présent nous n'avons pas cette problématique et croire que l'engagement de quelques agents pour mettre des amendes va régler le problème du chômage, c'est se mettre le doigt dans l'œil.

Avec ses collègues du parti socialiste il votera ce projet en refusant l'amendement qui a été proposé.

M. Pistis rebondit sur l'intervention de Mme Hiltbold concernant la surqualification. Il pense que les APM de Chêne-Bourg apprécieront cette remarque et il tient à rappeler que ceux-ci vont effectuer les contrôles en zones bleues à macarons. Concernant les chiffres, ils sont plutôt par le bas et non le haut et le fait de ne pas donner ce contrôle à la Fondation des parkings générerait une économie qui permettrait à la commune de trouver une solution pour que ces zones soient contrôlées autrement.

Par rapport à la problématique des frontaliers, il ne comprend pas comment des gens qui n'habitent pas une commune et ne connaissent pas la sensibilité communale pourraient verbaliser avec objectivité et empathie pour certaines personnes à mobilité réduite ou autres. Il fait remarquer que passablement de doléances ont été envoyées à la Fondation des parkings par rapport à une exagération des amendes posées sur les véhicules. C'est une réalité et non quelque chose d'utopique.

Il relève que le MCG est favorable à cette zone bleue à macarons ; toutefois, nous voulons juste que la commune trouve une solution pour avoir un contrôle effectué par elle et qu'il ne soit pas mandaté à des privés qui, de surcroît, n'habitent pas la commune, voire n'habitent pas le pays.

L'amendement a également pour but de favoriser l'emploi au niveau communal.

M. Monney revient sur l'affirmation de M. Pistis concernant le montant qui a été évalué à CHF 1'000'000,- et qui serait facturé à la commune. Ce chiffre est totalement faux, et il a été dit en commission que le montant des salaires des personnes contrôlant les zones bleues serait refacturé à la commune. Par contre, il n'a jamais été dit que cela coûterait CHF 1'000'000.—à la commune pour ces personnes.

M. Maulini ne votera pas l'amendement de M. Pistis

M. Gevisier déclare que le groupe UDC rejoint la proposition du Conseil administratif tout en refusant l'amendement du MCG. Le groupe a toujours été favorable aux macarons. Par contre, il demande qu'un contrôle soit effectué sur le nombre de macarons vendu aux habitants et commerçants de Carouge, de façon à ce qu'il n'y ait pas plus de macarons que de places.

Mme Molinari souhaite apporter deux rectifications et rappelle que le principe même des macarons consiste à ce qu'il n'y ait pas une place assurée pour la personne qui achète un

macaron et en ville de Genève, la vente de macarons est de l'ordre de 130%. Par rapport à M. Baertschi, elle lui rappelle que l'étude qui a été faite en 2009 sur Carouge démontrait très clairement que la moyenne du contrôle des zones bleues était insatisfaisante. La moyenne du stationnement oscillait entre 2h30 et 4h00, voire plus dans certaines régions de la Ville et c'est une situation à régler.

Par rapport à la sensibilité communale dont parlait M. Pistis, elle pense qu'il est très important de souligner que la loi est la même pour tout le monde et quand quelqu'un ne respecte pas le système de parcage, il est tout à fait normal (copain du policier du coin ou non) qu'il ait la même amende. Elle ne peut en tout cas pas souscrire à cette question de sensibilité communale.

Enfin, par rapport à la Fondation des parkings, il est extrêmement important de garder une cohérence dans notre approche et pouvoir maintenir une structure avec laquelle nous avons déjà travaillé dans, notamment, la gestion des parkings.

Le Président demande à M. Pistis s'il maintient son amendement.

M. Pistis répond positivement.

Le Président en donne lecture avant de le faire voter.

Amendement MCG sur la délibération 23-2011 : "que les tâches de police soit, le contrôle du stationnement sur la commune de Carouge ainsi que le contrôle de la zone bleue à macarons soient effectués par la commune de Carouge et qu'elle ne délègue pas à la Fondation des parkings pour ces tâches de police".

Cet amendement est refusé par 24 non et 3 oui.

Ce projet est accepté par 24 oui et 3 abstentions.

Vu les délibérations 36A-2000 et 86-2005 qui ont permis d'engager des études de circulation et la rédaction d'une note technique s'intitulant : Stationnement – introduction du macaron (septembre 2006), effectuées par le bureau d'ingénieurs en trafic RGR ;

considérant un dépassement de crédit de la délibération 86-2005, nécessitant une demande de crédit complémentaire de CHF 7'842,60 inclus dans la présente demande de crédit ;

vu la résolution R7-2006 ;

vu la motion : Pour l'introduction du système macarons en Ville de Carouge, du 15 mai 2008

vu les délibérations 119-2009 et 140A-2010 sollicitant d'une part, un état des lieux complet du stationnement à Carouge par le biais de la réactualisation de la note technique de 2006 citée ci-dessus, en y incluant le secteur de Pinchat et d'autre part, un établissement d'un inventaire du stationnement vélos-motos ;

considérant que cette nouvelle étude : Etat des lieux / études parkings et places de stationnement à Carouge, a été discutée en Commission d'urbanisme le 29 janvier 2011, complétée puis présentée le 10 mai 2011 ;

vu que cette étude propose la création d'une zone bleue à macarons et diverses zones blanches à horodateurs sur le territoire carougeois, comprenant les secteurs de Pinchat et de la zone industrielle ;

vu les consultations effectuées auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM) et auprès de la Fondation des parkings (FDP) ;

considérant leurs préavis et retours favorables ;

vu les discussions engagées avec la Fondation des parkings pour l'établissement de conventions liées aux prestations de gestion, de surveillance des zones à macarons et à horodateurs (contrôle du stationnement) ainsi qu'à l'entretien de ceux-ci ;

vu les possibilités de stationnement dans les trois parkings souterrains place de Sardaigne, place de l'Octroi et au Centre communal ;

considérant que la création de zones à macarons et à horodateurs offre une meilleure gestion du stationnement, mieux adaptée aux habitants et commerçants et diminue le stationnement pendulaire ;

considérant que l'introduction du système à macarons permet une réorganisation générale du stationnement à Carouge ;

considérant qu'il participe également à compenser la perte de stationnement provenant des divers projets d'aménagement liés à la valorisation des espaces publics, à la création d'itinéraires vélos-piétons du Réseau Vert et à la modification des principes de circulation ;

vu les objectifs du Plan directeur communal, adopté par le Conseil municipal le 25 juin 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 septembre 2009, dont la fiche de mesure N°16 - gestion du réseau routier et du stationnement préconise l'introduction du macaron ;

vu la récapitulation générale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 24 oui et 3 abstentions

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit de réalisation de CHF 1'152'000.-, dont le crédit complémentaire de 7'842,60 relatif à la délibération 86-2005, destiné à la création d'une zone bleue à macarons et de zones blanches à horodateurs sur le territoire de la Ville de Carouge.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 1'152'000.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique N° 62.331.

Le Président suspend la séance 5 minutes sur demande de la mémorialiste.

M. Gerster s'en va

8. **DELIBERATION 24-2011 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE A L'ETUDE DE FAISBILITE POUR L'AMENAGEMENT D'UN TRONCON DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMERATION (VVA) SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAROUGE (TRONCON ALLANT DU QUAI DU CHEVAL-BLANC AU PONT DE LA FONTENETTE)**

M. Walder explique que le Conseil administratif propose un crédit d'étude de CHF 180'000.— en vue de réaliser de la voie verte d'agglomération sur le tronçon du territoire carougeois. Il s'agit de créer des aménagements nécessaires au passage confortable des piétons et cyclistes. Ce projet d'importance cantonal doit relier le centre régional de St-Genis dans l'Ain à celui d'Annemasse en Haute-Savoie et cela à travers nombre de communes genevoises. Par souci d'efficacité et de cohérence, nous vous proposons de mener cette étude conjointement avec la Ville de Genève qui souhaite pouvoir la lancer dès janvier 2012. Une fois l'étude menée, nous reviendrons vers vous avec un projet de délibération pour la réalisation et celle-ci est estimée, à ce jour, à CHF 1'700'000.— . Par contre, si nous intégrons des travaux pour les collecteurs, le montant est estimé à CHF 3'700'000.--.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi remarque que c'est un projet qui figure dans le Plan Directeur et qui est intéressant. Toutefois, nous aurons un problème pour le tronçon carougeois avec la promenade des Orpailleurs puisque nous n'avons apparemment pas la maîtrise foncière et des plans localisés seront prévu dans ce secteur à un moment ou un autre. Il demande à ce que cela soit prit en considération. Pour ceux qui connaissent bien l'emplacement entre les deux ponts de la Fontenette et le Pont-Neuf, la carrosserie Deshusses est assez à l'étroit et si nous voulons préserver la Promenade et faire passer la voie verte, cela peut poser problème. Il demande que ce point soit attentivement étudié afin de voir si cela impliquera des acquisitions foncières. Il souligne le fait qu'il faut sauvegarder la promenade pour les joggers, les personnes promenant leurs chiens, les familles, etc.

M. Walder rassure M. Baertschi parce qu'en ce qui concerne les parcelles privées, le crédit d'étude consiste à voir où et comment le passage peut se faire. Quand au parcours pour les joggers et autres, il s'agit d'une voie verte pour privilégier piétons et cyclistes, chacun en site propre et le passage pour piétons peut se faire à travers les promenades existantes et il n'y a pas forcément besoin de bétonner le tout. L'étude en dira plus et après, nous pourrons discuter des détails en commission.

Mme Hiltbold a remarqué sur le plan que le projet s'arrête avant le stade. Avec le chantier du CEVA, il y aura de gros travaux et, pendant un certain temps, la promenade des Orpailleurs ne sera que très peu ou plus utilisée parce que les gens ne pourront plus continuer à déambuler après la boucle de cette voie verte. Elle demande s'il vaut la peine de dépenser de l'argent pour cette étude et se précipiter si on a un chantier jusqu'en 2017-2018 et que la promenade des Orpailleurs sera condamnée durant un certain nombre d'années.

M. Walder rappelle qu'il s'agit d'un projet cantonal qui n'a pas lieu d'être réalisé partout dans les 1, 2 ou 3 ans à venir, si ce n'est que pour le périmètre se trouvant en ville de Genève. De plus, un budget fédéral entend couvrir 40% des coûts pour tout ce qui sera réalisé avant fin 2014.

Concernant l'étude, il ne s'agit pas de se précipiter mais la Ville de Genève va la commencer en début d'année et les 620 mètres concernant Carouge se situent entre deux périmètres de la Ville de Genève et pour des questions de cohérences, il nous paraissait logique de participer à cette l'étude. Pour la réalisation, il sera tenu compte du timing des autres chantiers comme le CEVA.

M. Paparou demande si la piste cyclable sera bidirectionnelle parce qu'on parle du quai du cheval blanc au pont de la Fontenette et les trois quarts du quai du Cheval Blanc se trouvent sur le territoire de la Ville de Genève et s'arrêtent juste après le Pont Neuf. On fait 20 mètres et nous sommes déjà sur la Ville de Genève. Il demande des indications à ce sujet.

M. Walder répond que c'est pour cette raison que nous parlons de 620 mètres parce qu'il y est compris les 20 mètres en question. Il s'agit d'un tronçon de 620 mètres qui sera en double sens sur toute la longueur pour éviter que les gens doivent prendre une navette qui les ramènerait au départ pour continuer.

Mme Stebler trouve que c'est un projet formidable mais, comme la promenade des orpailleurs qui va être repensée et réaménagée, elle souhaite que la commune de Carouge tienne compte de la crèche. Elle l'appelle la promenade aux milles crottes, c'est sale et il faudrait aménager cet endroit en pensant à la crèche qui reçoit beaucoup de parents et petits enfants. Ce projet peut permettre de changer ce petit bout de promenade parce que c'est infect.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu le projet de Voie Verte d'Agglomération, pensé comme un parc linéaire de 22 km environ, permettant la création d'un itinéraire dévolu aux mobilités douces, majoritairement en site propre. Située dans le prolongement de la voie verte de la future liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), elle s'étend depuis le centre régional de Saint-Genis (Ain) jusqu'au centre régional d'Annemasse (Haute-Savoie). Elle traverse les communes de Prévessin-Moëns, Satigny, Meyrin, Vernier, Genève, Carouge, Cologny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex et Ambilly ;

vu l'objectif de réaliser un itinéraire piétons-vélos d'agglomération sécurisé et distinct des déplacements motorisés, avec pour vocation de conjuguer atouts paysagers, écologiques, urbanistiques et touristiques tout en intégrant une réflexion sur les mobilités douces. Conçue comme une véritable alternative aux transports individuels motorisés, la Voie Verte d'Agglomération représente à la fois un instrument de valorisation du territoire et un instrument de report modal sur les mobilités douces ;

vu que le projet de la Voie Verte d'Agglomération s'intègre dans la mise en œuvre du projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, dont la charte a été signée en décembre 2007 et dont le pilotage est assuré par l'Etat de Genève ;

vu que le tracé actuel de la Voie Verte d'Agglomération, défini dans ses grandes lignes, a fait l'objet d'un découpage séquentiel dans le but de définir des unités spatiales sur lesquelles un principe d'aménagement a pu être établi ;

vu les séquences situées en ville de Carouge et en ville de Genève, planifiées par l'Etat de Genève en première tranche de réalisation et pour lesquelles il est demandé un avant-projet en 2012 ;

vu l'étude de faisabilité menée en 2009 dont l'objectif a été d'identifier les potentialités des sites à traverser et l'élaboration de la charte d'aménagement de la Voie Verte d'Agglomération fixant les principaux éléments, afin d'en assurer l'unité, la lisibilité, la sécurité et la gestion de l'entretien ;

vu l'adhésion en mars 2009 des communes concernées, permettant la signature d'un document cadre dans lequel sont énoncés les enjeux et les objectifs de la Voie Verte d'Agglomération. Ceux-ci s'articulent autour de plusieurs axes principaux : le paysage, la mobilité, l'urbanisation, les espaces naturels et agricoles, l'animation et le tourisme ;

vu que pour la Ville de Carouge, le tracé de la Voie Verte d'Agglomération constitue un tronçon d'environ 620 mètres linéaires, reliant le Quai du Cheval-Blanc au Pont de la Fontenette, en passant par la Place de l'Octroi, la Promenade des Orpailleurs et le Parc "Noietes-Puces" ;

vu qu'au niveau foncier, les parcelles concernées par cet itinéraire appartiennent au domaine public communal, à l'Etat de Genève et aux SIG ;

vu la participation financière annoncée par la Confédération représentant 40% des frais de réalisation avec toutefois une subvention maximale s'élevant à CHF 10,5 millions ;

considérant que pour bénéficier des fonds d'infrastructures de la Confédération, les avant-projets et les montages financiers doivent être achevés pour le 31 décembre 2012 et que les chantiers doivent débiter au plus tard à fin décembre 2014 ;

vu la fiche de mesure N° 20 "Coordination et collaboration avec le Canton et les Communes voisines" du Plan directeur communal, adopté le 25 juin par le Conseil municipal de la Ville de Carouge et approuvé le 14 septembre 2009 par le Conseil d'Etat ;

vu la PR-824 du 29 septembre 2010 de la Ville de Genève ;

vu que pour des raisons de cohérence et d'efficacité, les Villes de Genève et de Carouge envisagent de mener conjointement une étude d'aménagement, par l'organisation d'un mandat d'équipe pluridisciplinaire d'architecte et/ou d'architecte-paysagiste, d'ingénieur civil et d'ingénieur en transport ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 26 voix

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 180'000.- destiné à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un tronçon de la Voie Verte d'Agglomération (VVA) situé sur le territoire de la ville de Carouge (tronçon allant du Quai du Cheval-Blanc au Pont de la Fontenette).
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux.
4. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

9. **DELIBERATION 25-2011 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A L'AMENAGEMENT DE TREIZE ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAROUGE**

M. Walder fait remarquer que dans le texte et les annexes, nous trouvons tous les emplacements des abribus que nous souhaitons installer sur la Ville de Carouge ainsi que les photos des lieux. Il s'agit d'un crédit de CHF 500'000.— qui comprend l'acquisition de 13 abribus et leur implantation. Il est prévu d'en remplacer 3 et d'en rajouter 7 ; les 3 derniers sont prévus pendant les travaux d'aménagements de la route de Drize et Troinex en 2012-2013.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'entretien et domaine public.

M. Richard explique que les emplacements ne sont pas négociables et que le style est déjà mis en place pour une partie des abribus, il n'y a pas vraiment à discuter. Nous n'avons pas d'expertise à demander dans ce domaine, tant au niveau de la couleur, ou des matières utilisées. Il propose la discussion immédiate, ceci d'autant plus qu'il est difficile de placer des commissions dans ces périodes chargées.

Mme Molinari intervient dans le même sens que M. Richard.

La discussion immédiate est acceptée par 17 oui, 9 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Monney remarque que nous n'avons pas d'indications concernant les entreprises pour la construction de ces abribus et il souhaite, dans la mesure du possible, qu'on favorise les entreprises carougeoises. Il y a des travaux de serrurerie, de maçonnerie et il faut les favoriser lors de l'appel d'offre ou dans la procédure de gré à gré.

M. Pollini déclare que le MCG est favorable pour les abribus mais déplore leur conception au niveau des plexiglas car en cas d'intempéries les personnes ne sont pas abritées.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu l'augmentation constatée de la fréquentation des transports collectifs (TC) et en conséquence de la fréquentation croissante des arrêts (TC) sur le territoire de la Ville de Carouge ;

vu la volonté de la Ville de Carouge d'encourager la mobilité par les transports collectifs comme alternative aux transports individuels motorisés ;

vu les nombreuses demandes provenant des usagers des transports collectifs sollicitant un banc et un abri contre les intempéries ;

vu les divers modèles d'abribus répertoriés sur la commune de Carouge en 2011 soit, six exemplaires "carougeois", quatre exemplaires "Ville de Genève" et trois exemplaires "anciens" ;

considérant l'abribus, modèle "carougeois", rouge et vert qui a été choisi pour ces aménagements ;

attendu que les arrêts des transports collectifs les plus fréquentés nécessitent la mise en place d'abribus ;

vu qu'après analyse et examen de la situation actuelle des arrêts des transports collectifs situés sur la commune, treize nouveaux abribus pourraient être réalisés comme suit : dix abribus aux arrêts TC les plus fréquentés, et trois abribus sur les lignes desservant les quartiers de la Tambourine et de Grange-Collomb, à installer lors du réaménagement des routes de Drize et de Troinex entre 2012 et 2013 ;

vu le dossier d'appel d'offres ayant permis l'adjudication des différents travaux aux entreprises présentant les meilleures conditions ;

vu la récapitulation générale ;

conformément aux articles 30, alinéa 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 26 voix

D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit de construction de CHF 500'000.-, destiné à l'aménagement de treize abribus sur le territoire de la Ville de Carouge.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 500'000.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique N° 65.331.

10. **DELIBERATION 26-2011 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A L'AMENAGEMENT DU PREAU DE L'EVE DE LA TAMBOURINE COMPRENANT UN JEU, UN STORE SOLAIRE DOUBLE, UN STORE PARASOL, AINSI QUE LE RAFRAICHISSEMENT DE LAPEINTURE DES ESPACES INTERIEURS DE L'INSTITUTION**

Mme Lammar explique que cette proposition vise à l'ouverture d'un crédit de construction pour aménager le préau de l'EVE de la Tambourine. Cette structure a déjà 10 ans et à cette occasion, le comité de l'EVE des Grands-Hutin et la Tambourine souhaitent aménager le préau. A ce titre, ils nous ont écrit le 18 janvier 2011 pour nous expliquer qu'actuellement, l'espace extérieur de l'EVE de la Tambourine présente certains inconvénients et lacunes qui en limite l'utilisation et son bon fonctionnement. En même temps, le comité a également émis le souhait le 4 novembre 2011 de rafraichir les peintures de l'institution.

Raison pour laquelle, nous vous proposons d'ouvrir un crédit de construction de CHF 66'000.— destiné à l'aménagement du préau de l'EVE de la Tambourine comprenant un jeu, un store solaire double, un store parasol afin que les enfants puissent jouer à l'abri du soleil ainsi que le rafraichissement des peintures des espaces intérieurs de l'institution.

Elle précise que la Fondation wilsdorf a dors et déjà accordé un don de CHF 20'000.—.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu le 10ème anniversaire de l'EVE de la Tambourine en 2012 ;

vu que le comité des EVE des Grands Hutins et de la Tambourine souhaite profiter de cette opportunité pour aménager le préau ;

vu la lettre relative à la collecte de fonds pour l'aménagement de l'espace extérieur "Jouons à l'EVE de la Tambourine" du 18 janvier 2011 et les arguments développés dans le document du projet d'aménagement de la place externe de jeux ainsi que le dossier "Roulé Boulé" de la République et Canton de Genève pour la promotion de la santé suisse ;

vu la nécessité pour les jeunes enfants de pouvoir jouer dans des espaces extérieurs aménagés et protégés du soleil ;

vu l'existence d'un sol souple sur l'ensemble de la surface du préau permettant d'installer une structure de jeux à moindre frais ;

vu l'utilisation de ces équipements de jeux, permettant le développement de la motricité, la convivialité et la sociabilité des petits dans le tissu urbain de ce site, où n'existent que peu d'espaces naturels propices aux jeux ;

vu les normes européennes sur la sécurité des aires de jeux EN1176-2008 applicables aux équipements et aires de jeux publiques ;

vu également la demande complémentaire provenant du comité des EVE Grands Hutins et de la Tambourine relative à des travaux de rafraîchissement des peintures des espaces intérieurs de l'EVE de la Tambourine dans le cadre des festivités du 10^{ème} anniversaire susmentionné ;

vu le présent projet d'aménagement, issu du comité des EVE des Grands Hutins et de la Tambourine, développé en collaboration avec les services techniques de la Ville de Carouge (SAS, TVE et SCA) ;

considérant le don de CHF 20'000.- accordé par la Fondation Hans Wilsdorf à l'EVE de la Tambourine pour la réalisation d'un espace de jeux extérieur ;

vu les appels d'offres ayant permis l'adjudication des différents travaux aux entreprises présentant les meilleures conditions ;

vu la récapitulation générale ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 26 voix

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 66'000.- destiné à l'aménagement du préau de l'EVE de la Tambourine, comprenant un jeu, un store solaire double, un store parasol, ainsi que le rafraîchissement des peintures des espaces intérieurs de l'institution.
 2. De comptabiliser la dépense et la recette prévues dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir le montant de CHF 66'000.- au moyen de 8 annuités, dès 2013 sous rubrique N° 21.331.
11. **DELIBERATION 27-2011 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX "INFORMATIONS" ET D'UN FLECHAGE VISANT A INFORMER LES USAGERS DE L'ETAT DE DISPONIBILITE ET DE LA LOCALISATION DES PARKINGS PUBLICS DE CAROUGE**

Mme Lammar explique que malheureusement la ville de Carouge rencontre souvent des problèmes de places de parking.

En effet, celui de la place de Sardaigne est souvent plein, principalement entre 11h00 et 15h00 alors qu'il y a des places vacantes dans le parking du théâtre de Carouge. L'idée est d'essayer de trouver une solution pour utiliser efficacement toutes les places disponibles à Carouge. Par ailleurs, il est vrai qu'il n'est pas forcément facile de savoir où se trouvent les autres parkings et souvent, les gens ne savent pas qu'il existe le parking de l'Octroi ou celui du centre communal. Il est aussi difficile de se rendre d'un parking à l'autre parce qu'ils ne sont pas véritablement bien signalés.

Raison pour laquelle nous faisons cette proposition afin d'installer des panneaux d'information aux entrées de Carouge et devant les parkings ainsi qu'un fléchage pour se rendre d'un parking à l'autre.

C'est la Fondation des parkings qui gère tous les parkings de Carouge qui a fait l'étude et dont le rapport est annexé à la délibération.

Nous vous proposons d'ouvrir un crédit de construction de CHF 328'000.— destiné à l'installation de panneaux "infoparkings" pour informer les usagers de leur état de disponibilité et d'un fléchage indiquant la localisation des parkings publics de Carouge.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

M. Prod'Hom relève que nous sommes dans le même système que les abribus. Nous connaissons les panneaux, les endroits où ils seront placés et il propose la discussion immédiate.

M. Gevisier est favorable au renvoi en commission parce qu'il faut savoir de quoi nous parlons, comment organiser cela et à qui soumettre les travaux.

Le Président soumet au vote la proposition de M. Prod'Hom

La discussion immédiate est refusée par 14 non et 11 oui.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne a la même remarque que pour les horodateurs et la zone à macarons. Il s'agit de mettre en place des éléments et il faut prendre les précautions nécessaires afin qu'ils soient bien intégrés dans la Ville de Carouge.

Mme Hiltpold remarque qu'il y a 2 récapitulatifs dont les montants sont différents et elle demande lequel est le bon.

M. Richard pense que nous bénéficions de l'expérience de la Ville de Genève concernant les panneaux indicatifs. Par contre, en ce qui concerne le fléchage et rendre lisible le tracé qui permet, sans forcément passer par l'intérieur de Carouge, de se rendre d'un parking à l'autre, celui-ci doit être fluctuant en fonction des travaux. Il sait qu'il y a un fléchage naturel mais il faut réfléchir aux éventuels travaux et anticiper en cas de blocage. Il ne doit pas être définitivement marqué au sol par des panneaux ou autres mais évolutif en fonction de la situation.

12. RESOLUTION ADMINISTRATIVE 1A-2011 R : RESOLUTION RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR CANTONAL DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENEVE 2030

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2011 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 22 novembre 2011 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Est-ce que M. Etienne a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Etienne répond négativement.

Le Président signale que la commission a voté les amendements suivant :

- Premier amendement au point 2 : reformuler le texte : il est préconisé un maintien de la zone villa
L'amendement a été accepté par 8 oui et 1 abstention
- Le deuxième amendement concerne l'ajout d'un point 5 concernant le corridor biologique et l'axe structurant du chemin de Pinchat.
L'amendement a été accepté par 7 oui et 2 abstentions.

La résolution ainsi amendée est acceptée par 7 oui et abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pistis déclare que le MCG a examiné le Plan Directeur Cantonal. De manière générale, son groupe est opposé à celui-ci pour 3 raisons.

La première y prévoit un développement de la France voisine, au détriment de Genève et de Carouge en particulier.

La deuxième raison est que nous aurions ainsi un accroissement du trafic frontalier qui viendrait sur Carouge et embouteillerait nos rues car ce n'est pas le CEVA qui va améliorer la circulation à Carouge.

La troisième raison est que Carouge a densifié certains quartiers comme la Fontenette, le Val d'Arve et les Acacias et maintenant, nous devons améliorer la qualité de vie pour les habitants de ces quartiers. Carouge est une des communes qui a le plus fait pour la construction de logements et nous devons continuer dans cette voie mais en pensant, avant tout, à la qualité des quartiers avec, notamment, des espaces verts pour les habitants et des aménagements de qualité.

Nous sommes opposés au Plan Directeur Cantonal mais pas pour la même raison que la majorité de l'alternative et du Conseil administratif. Toutefois, nous voterons malgré tout le texte proposé afin de démontrer notre opposition.

Nous demandons à revoir la copie qui est présentée à notre plan directeur cantonal et il relève que d'autres communes du Canton ont également refusé ce Plan Directeur Cantonal.

M. Etienne explique qu'au niveau du Grand Conseil, il est difficile de s'opposer à un plan directeur parce qu'il s'agit d'avoir une vision sur le développement du Canton. C'est vrai qu'il faut rechercher le consensus parce que nous avons toutes et tous de bonnes raisons pour le refuser ou l'accepter. La commune doit apporter des éléments pour, ensuite, pouvoir négocier avec le Conseil d'Etat puisque les communes sont en phase de consultation. Il ne s'agit pas de jeter tout le contenu du Plan Directeur mais d'apporter des remarques pour négocier avec le Conseil d'Etat. Il faut de toute façon un plan Directeur pour aller de l'avant. Au niveau de la commune et pour intervenir sur l'intervention du MCG, il faut comprendre la démarche du Conseil administratif qui consiste à préavisier défavorablement pour apporter ensuite des éléments et pouvoir négocier. Nous n'avons pas à prendre position sur l'ensemble du Plan Directeur Cantonal.

Mme Molinari pense que ce document soulève beaucoup de questions de fond qui sont vraiment liées à l'absence d'une vision claire. Ce document est peu complet et on ne voit pas les liens entre les différents aspects. On fait de la promotion pour le logement et l'augmentation de places de travail mais les implications sous-jacentes de cette vision sont loin d'être traitées, ni prise en compte. Par exemple, on parle d'une augmentation notable du nombre de logements, ce que tout le monde souhaite mais il n'y a aucune analyse liée aux questions de mobilité, d'énergie ou d'infrastructure. Elle pense qu'il y a un problème de fond par rapport à la manière dont ce document a été développé. Il y a, de toute évidence un déséquilibre dans cette approche par rapport à la rive gauche et la rive droite. Certains déséquilibres ont peut-être des raisons historiques et nous ne pouvons pas recorriger le tir avec

un document mais on constate, à nouveau, que l'on n'essaye même pas de rééquilibrer les distributions.

Des questions sont liées à Carouge et il est intéressant de remarquer que le plan qui a été ajouté au document ne le mentionne pas. Elle espère que cela n'est pas quelque chose d'emblématique par un manque de concertation, bien qu'il y ait peut-être un peu de ça. Il lui tient à cœur de souligner que, par rapport aux fiches qui sont consacrées à des projets liés à Carouge, on peut remarquer que, par exemple, sur la zone de Pinchat, nous avons l'impression qu'on préavise un document qui est un peu un chèque en blanc parce qu'il manque la fiche détaillée concernant cette zone.

Par rapport aux approches sur Carouge, on peut constater qu'il n'y a aucune cohérence avec une étude préalablement faite avec le Canton sur le développement stratégique de l'aménagement de la zone de Pinchat et qui est vraiment le fruit d'un travail conjoint. Finalement, tout ce qui a été dit et analysé dans ce document passe à la trappe, comme s'il n'avait jamais existé et elle trouve que c'est grave. Cela veut dire qu'il n'y a pas eu assez de concertations sur ce que le Canton a lui-même contribué à développer.

Elle pense que la seule option que nous ayons aujourd'hui est de donner des préavis négatifs au schéma Directeur Cantonal et au concept de projet d'aménagements pour, par la suite, les discuter.

Il est également essentiel de mettre en avant un certain nombre d'éléments qui nous paraissent importants et qui ne figurent pas dans les approches et les options proposées. Elle donne pour exemple, dans le cadre du PAV, il y a eu beaucoup de discussions et d'options écrites dans le document mais, pour une zone qui est appelée à être fortement densifiée, tant au niveau des emplois que des logements, il est important d'avoir un espace vert qui soit digne de ce nom et qui ne figure actuellement pas dans le plan du PAV. Nous nous limitons à parler d'une coulée verte qui n'est pas très bien définie ou, hypothétiquement, on envisage de recouvrir les voies du chemin de fer, alors que pour l'instant il n'existe aucun accord à ce sujet. Elle pense qu'il est, d'une part, important de souligner ce manque de vision et d'autre part, de donner quelques éléments qui sont bien résumés dans les 2 résolutions pour essayer d'orienter le débat et avoir un peu plus de poids dans ce document qui va forger la gestion de l'aménagement du canton pendant, probablement, une trentaine d'années.

M. Baertschi a été appelé professionnellement à travailler, non pas sur le projet du Plan Directeur mais pour des travaux en rapport à cette problématique et il s'abstiendra de voter pour des raisons de déontologie.

Mme Stebler déclare que ce plan directeur ne fait pas envie. Lors de la commission, suite à la présentation qui a été faite, nous avons trouvé qu'il n'y avait rien de nouveau, à part des généralités et des banalités. Le plus surprenant est que ce Plan Directeur ne tient pas compte du plan qui a été discuté et doit être remis en juin 2012 au Conseil d'Etat pour la région franco-Valdo genevoise. Il va influencer ce Plan Directeur Cantonal ainsi que le PAV. Il faut renvoyer cette copie afin qu'ils consultent la population et apportent quelque chose de concret. D'ailleurs, elle croit savoir que le Conseil administratif va donner un préavis négatif.

Mme Hiltbold rejoint M. Etienne sur le début de ses propos, à savoir qu'à un moment donné il faut trouver un consensus. Par contre, elle ne peut pas préavisier défavorablement ce Plan Directeur car on parle de Plan Directeur 2030 et nous avons encore des choses à discuter. Elle a aussi lu que cela ne nous convenait pas parce qu'on vient d'adopter notre Plan Directeur communal en 2009 et que nous avons mis 10 ans à l'élaborer. Si nous ne pouvons pas envisager de préavisier le Plan Directeur Cantonal 2030 parce que le nôtre vient d'être voté, nous n'arriverons jamais à nous en sortir.

Personnellement, elle ne peut pas le préavisier défavorablement.

M. Etienne fait remarquer que des points sont développés dans cette résolution et il a été mis en évidence que les propositions contenues dans ce plan directeur Cantonal, sont parfois incohérentes avec le plan directeur communal qui a récemment été voté et, notamment sur les hauts de Pinchat et la parcelle Rigafin. Il fallait mettre en relation le plan directeur communal et la proposition du plan directeur cantonal. Un autre point très important concerne

les espaces verts de grandes envergures liés au projet du PAV. Donc, il s'agit de voter la résolution qui invite à voter défavorablement pour donner des armes et la possibilité au Conseil administratif d'être auditionné par la commission de l'aménagement du grand conseil. L'idée étant d'apporter ces éléments et essayer d'influer la modification du projet qui va dans le sens des intérêts de Carouge. Il ne s'agit pas de tout refuser mais apporter les éléments mentionnés dans la résolution.

M. Prod'hom ne soutient pas ce Plan Directeur Cantonal parce qu'il manque de visibilité, de clarté, notamment, concernant le Vieux-Carouge où il est prévu une densité ponctuelle alors que c'est un site protégé. D'autre part, on constate que les concours lancés dans le périmètre du PAV, côté de la marbrerie parlent d'une densité de 1,3 à 3 au premier concours et on voit en finalité une densité de 4. Il pense qu'il y a des choses à négocier et à clarifier avec l'Etat. De ce fait là, il faut donner la possibilité à nos Conseillers administratifs de venir avec une pression autre et expliquer qu'il y a des points à respecter pour Carouge.

Le président fait voter les deux amendements acceptés en commission

- Premier amendement au point 2 : reformuler le texte : il est préconisé un maintien de la zone villa
L'amendement est refusé par 12 non, 10 oui et 3 abstentions.
- Le deuxième amendement concerne l'ajout d'un point 5 concernant le corridor biologique et l'axe structurant du chemin de Pinchat.
L'amendement a été accepté par 15 oui et 8 abstentions.

Le Président fait voter la résolution qui préavise à voter défavorablement le Plan Directeur Cantonal.

La résolution est acceptée par 17 oui, 0 non et 8 abstentions.

Vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de Plan directeur cantonal Genève 2030 ;

vu le Plan directeur communal de la Ville de Carouge, adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 25 juin 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 14 septembre 2009 ;

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du Plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures ;

vu notamment, les points suivants :

1. Carte de synthèse : *La carte de synthèse mentionne une "extension urbaine : périmètre à étudier" dans la pénétrante de verdure de Pinchat, au nord du chemin Polluzzi (parcelle Rigafin). La Commune de Carouge est opposée à une extension urbaine dans ce secteur, qu'elle réserve pour l'implantation d'équipements de sports et de loisirs, conformément au Plan directeur communal et aux résultats de l'étude "Stratégie d'aménagement des secteurs Pinchat, Battelle, Grange-Collomb" menée en collaboration avec le Canton (voir fiche de mesure N° 10 du Plan directeur communal de la Ville de Carouge).*

Le tracé d'une voie urbaine structurante par la route de Drize, le chemin Vert et le chemin de Pinchat, doit être considéré comme indicatif, notamment en ce qui concerne le tronçon passant par le chemin Vert. En effet, les études menées en collaboration avec le Canton mettent en évidence qu'un tracé à travers la parcelle de l'Université pourrait être plus intéressant que le passage sur le chemin Vert.

2. **Fiches A01, A02 et A03** : Les principes de densification de la zone de villas du secteur Battelle – Grange-Collomb, tels que formalisés dans la carte jointe aux fiches mentionnées ne sont pas conformes aux résultats de l'étude "Stratégie d'aménagement des secteurs Pinchat, Battelle, Grange-Collomb" menée en collaboration avec le Canton et sont en contradiction avec le Plan directeur communal. Le principe d'une densification de la totalité de la zone de villas par changement de zone est contesté par la Commune. Outre la volonté de préserver une mixité d'habitation dans ce secteur la Commune recommande de ne pas dépasser des indices de densité supérieurs à 1.

3. **Fiche PSD 16 "Praille Acacias Vernets"** : Dans le cadre de l'aménagement du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), la création d'un grand parc urbain, d'une dimension similaire au parc des Bastions, soit d'une surface d'au minimum 80'000 m², doit être intégrée au nouveau Plan directeur cantonal. La Ville de Carouge est en grand déficit d'espaces verts conviviaux et la Croix-verte projetée par le projet PAV, longeant la ligne de chemin de fer au sud de Carouge, ne peut pas être considérée comme un grand parc public et ce, d'autant que les études n'ont, à ce jour, pas démontré la faisabilité de couvrir ou d'enterrer les voies ferrées.

4. **Fiche PSD 16 "Praille Acacias Vernets"** : Le secteur appelé "Camembert", quant à lui est dévolu à la création entre autres d'équipements sportifs et ce, en accord avec les Villes de Genève et de Lancy.

5. **Fiche C06 "Préserver et reconstituer les continuités biologiques"** : l'axe structurant prévu au chemin Vert et les développements futurs dévolus à la construction de bâtiments universitaires dans ce secteur rendent impossible la création du corridor biologique reliant l'Arve à Troinex. La Commune recommande de développer une vision cohérente des axes structurants afin de maintenir et d'assurer la continuité de ce corridor biologique.

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 17 oui et 8 abstentions

De préavisier défavorablement le projet de schéma directeur cantonal Genève 2030.

13. RESOLUTION ADMINISTRATIVE 2A-2011 R : RESOLUTION RELATIVE AU PROJET DE CONCEPT DE L'AMENAGEMENT CANTONAL DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENEVE 2030

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2011 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 22 novembre 2011 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Est-ce que M. Etienne a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Etienne répond négativement.

Le Président signale que la commission a voté les amendements suivants :

- Premier amendement : ajout d'une remarque au point 1 dans l'urbanisation : les centres historiques devraient être exclus.
L'amendement a été accepté par 8 oui et 1 abstention.
- Deuxième amendement : au point 3, reformuler le texte du 3^{ème} paragraphe par (...y compris dans le secteur PAV)
L'amendement a été accepté par 7 oui et 2 abstentions.

La résolution ainsi amendée a été acceptée par 7 oui et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne pense qu'il serait bien de reprendre la formulation des amendements contenu dans la résolution. On peut constater que lors du précédent vote le Président a lu son rapport et l'administration a reformulé les amendements. Etant donné qu'en commission nous votons sur un principe, l'administration doit revenir avec les amendements contenus dans la résolution pour les faire voter en plénum. Il y a eu tout un quiproquo tout à l'heure et il s'agit de reprendre les formulations contenues dans la résolution. Il ne le comprend pas car les résolutions qui ont été envoyées comprennent les amendements qui ont été reformulé par l'administration suite à la commission.

Le Président comprend par là qu'il ne fallait pas faire voter les amendements.

M. Etienne répond qu'il faut faire voter point par point les éléments de la résolution qui comprennent les amendements reformulés.

Mme Hitpold déclare qu'il lui semble que lorsqu'on fait des amendements en commission, il y a des préavis que la commission donne et ensuite on reformule les amendements et on les re-vote lors de la séance du Conseil municipal. Elle n'a jamais vu l'administration revenir avec une délibération modifiée suite à la commission. Il faut revenir avec les amendements et les représenter.

M. Pistis pense que M. Etienne a raison et si on a préavisé de manière favorable ces amendements en commission, on ne va pas revoter.

Le Président explique à M. Pistis que la commission s'est réunie, elle a proposé des amendements, donc le plénum doit voter les amendements proposés par la commission.

M. Prod'Hom fait remarquer que le Président a parlé d'un retour en commission constructions et logements alors qu'il s'agissait de la commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Le Président fait voter les amendements tels que proposés par la commission.

Premier amendement : ajout d'une remarque au point 1 dans l'urbanisation : les centres historiques devraient être exclus.

L'amendement a été accepté par 19 oui et 6 abstentions.

Deuxième amendement : au point 3, reformuler le texte du 3^{ème} paragraphe par (...y compris dans le secteur PAV)

L'amendement a été accepté par 16 oui et 9 abstentions.

La résolution ainsi amendée est approuvée par 18 oui et 7 abstentions.

Vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de Plan directeur cantonal Genève 2030 ;

vu le Plan directeur communal de la Ville de Carouge, adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 25 juin 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 14 septembre 2009 ;

vu le concept de Plan directeur cantonal Genève 2030 qui s'inscrit dans la continuité du Plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dont il traduit la vision stratégique d'une agglomération compacte, multipolaire et verte, dans une perspective de développement durable ;

vu que les objectifs du Plan directeur cantonal sont organisés en trois principaux volets interdépendants : l'urbanisation, la mobilité et les espaces naturels et paysagers, auxquels s'ajoutent des objectifs transversaux de nature organisationnelle, impliquant un partenariat avec les communes, avec la Confédération et avec les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise ;

vu cependant la grande divergence entre les objectifs et fiches de mesures d'une part et les fiches de projet, d'autre part, qui démontrent que la préoccupation majeure du Plan directeur cantonal consiste à dégager des zones constructibles pour réaliser "50'000 logements d'ici 2030" ;

vu que cette projection vise avant tout des objectifs quantitatifs à court terme et ne développe aucunement une vision stratégique d'aménagement sur le long terme qui permette de coordonner l'urbanisation et la mobilité au niveau régional ;

considérant que l'action devrait être menée, au niveau régional, avec la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et notamment avec les Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA), dont les conclusions sont à intégrer dans le présent Plan directeur cantonal ;

vu, notamment, les points suivants :

1. Urbanisation : *Dans l'hypothèse d'un accroissement régional prévu de 200'000 habitants et 100'000 emplois à l'horizon 2030 dont 100'000 habitants et 60'000 emplois pour Genève, la planification d'un territoire en une agglomération devrait s'accompagner d'une coordination solide entre urbanisation, développement économique et mobilité. Tel n'est pas le cas. L'absence d'une planification temporelle est en outre constatée.*

Les potentiels d'urbanisation identifiés tablent sur une réalisation de logements et d'emplois d'ici 2030, ce qui est optimiste, compte tenu des difficultés que présentent nombre de propositions, telles que la densification de la zone de villas, par changement de zone ou la mutation du secteur du PAV (Praille-Acacias-Vernets). L'observation objective du rythme de développement de ces dernières années démontre que les objectifs qui sont fixés (notamment construire 2'500 logements/an, soit plus du double de ce qui a été réalisé ces dernières années) ne sont pas crédibles si on ne procède pas à une refonte globale de la manière de "faire la ville". Or, le Plan directeur cantonal ne propose aucune innovation, aucune piste pour produire les logements nécessaires. On continue uniquement à définir des mesures d'aménagement, alors qu'il faudrait agir sur d'autres leviers en même temps : institutionnels, juridiques, fiscaux, fonciers, etc. Il est utopique de penser que l'on pourra faire plus et mieux, sans aucune remise en question des instruments et institutions qui ont démontré leur manque d'efficacité.

Le centre historique de Carouge ne doit pas être mentionné comme pouvant être densifié. Il doit être exclu d'une densification et être mentionné comme étant un centre historique.

2. Mobilité : Un des grands principes du concept cantonal consiste à articuler urbanisation (logements, activités, équipements publics, espaces publics) et déplacements. Cette coordination nécessaire au sein de l'agglomération n'est aujourd'hui pas démontrée par le projet de Plan directeur cantonal. Celui-ci planifie de très importants développements, tant en termes de logements que d'emplois. Toutefois les questions liées à la mobilité et à l'accessibilité ne sont pas développées mais renvoyées à des études ultérieures.

D'importantes mutations urbaines envisagées, dont le PAV (Praille-Acacias-Vernets), vont nécessiter une refonte des réseaux de mobilité et la réalisation de nouvelles infrastructures routières. Or, celles-ci ne sont pas aussi avancées en termes d'étude (pour la résolution des problèmes d'accessibilité de certains secteurs, le document renvoie à des études ultérieures) et les calendriers de réalisation restent très vagues. Il n'y a donc aucune garantie que la coordination urbanisation – mobilité soit effective dans le temps, étant donné que les projets de développement urbain avancent à un rythme bien plus rapide que celui de la réalisation des infrastructures de transports.

Ce décalage entre les intentions de développement, dûment identifiées comme potentiel de logements et d'emplois et le manque d'informations concernant les mesures permettant un fonctionnement de l'agglomération, affaiblit la cohérence du projet.

Cette coordination entre urbanisation et transports ne figure pas dans le Plan directeur cantonal. Elle n'est démontrée ni spatialement, ni temporellement.

3. Espace naturel et paysager : Le schéma accompagnant le volet "urbanisation" indique une extension urbaine de la zone agricole située sur la parcelle Rigafin, dans la partie située au nord du chemin Charles-Poluzzi. Cette option n'est pas conforme au Plan directeur communal de la Ville de Carouge (fiche de mesure N° 10) qui réserve cet espace pour des équipements de sports et de loisirs et non pour du logement. Dès lors, cet espace naturel et paysager est à conserver. Par ailleurs, il fait partie intégrante de la pénétrante de verdure de Pinchat.

Par ailleurs, le schéma accompagnant le volet "urbanisation" indique une extension urbaine mixte dans la zone de villas située entre la route de St-Julien et le chemin Vert. Les principes de densification de cette zone doivent être définis d'entente avec la Commune (voir la résolution sur le schéma directeur d'agglomération). De plus, afin de concrétiser la coordination entre urbanisation et mobilité, il importe de garantir que les projets de mise à niveau des infrastructures (axe fort TC et barreau Genève Sud) soient réalisés conjointement aux développements urbains planifiés, dont les équipements.

Le Plan directeur cantonal aurait dû prévoir, y compris dans le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets), un très grand parc, des espaces verts conséquents et proportionnés en fonction de la densification projetée, en vue d'accompagner l'extension de la ville.

Confrontée à de grandes densifications, la Ville de Carouge entend développer un réseau d'espaces verts et d'espaces publics dans le but de valoriser le paysage. En effet, les structures vertes (promenades, voies vertes, boulevards, etc.) caractérisent et lient la campagne à la ville. Cette part de nature et d'espaces libres sont souhaitées par la Ville de Carouge mais ne figurent pas dans le Plan directeur Cantonal.

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui et 7 abstentions

De préavisier défavorablement le projet de concept de Plan directeur Genève 2030.

14. PETITIONS

1. Pétition **3-2011 R** : fermeture à la circulation de la place du Marché et de la rue Saint-Joseph

Cette pétition a été prise en considération le 20 octobre 2011 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 6 décembre 2011 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Est-ce que M. Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Prod'Hom répond négativement.

Mme Hiltpold propose, lors de cette séance, de traiter la lettre et la pétition comme deux pétitions et qu'elles soient toutes deux renvoyées au Conseil administratif.

La commission recommande par 11 oui de traiter la lettre de l'association des intérêts de Carouge avec la récolte de la pétition (plus de 4'500 signatures) et qu'elles soient toutes les deux renvoyées au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion

La parole n'est pas demandée et comme la commission l'a formulée, ces pétitions sont renvoyées au Conseil administratif.

2. Pétition **5-2011 P** : pour sécuriser l'accès depuis le chemin de la Grande-Pièce au chemin de Pinchat et inversement

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gevisier est désolé de voir qu'on appelle les pompiers car nous aurions pu le prévoir avant. Nous savions bien que nous allions faire ces constructions et ces logements et qu'il devait y avoir un accès sur le chemin de Pinchat pour éviter les problèmes. Il ne comprend pas que nous n'ayons pas prévu cela.

Propositions des membres du Conseil municipal

15. MOTIONS

1. Motion **1-2011 R** : pour un éclairage public dynamique

Cette motion a été prise en considération le 30 juin 2011 et renvoyée en commission du développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 24 novembre 2011 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Est-ce que M. Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Prod'Hom répond négativement.

La commission préavise défavorablement la motion par 5 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Monney regrette que lors de cette commission les membres du PDC n'étaient pas présents sans être excusés. Nous n'avons pas eu de présentation ni discussion. C'est bien joli de proposer des motions à toutes les séances du Conseil municipal mais il faut bien venir les défendre et au moins s'excuser lorsqu'on ne peut pas être présent ou se faire représenter par quelqu'un.

M. Barthassat est désolé mais il était en voyage et M. Bertrand Buchs s'est trompé dans les dates. Toutefois, il pense que cela n'aurait rien changé du tout vu que le sort de cette motion était déjà voué à l'échec depuis le départ.

M. Monney répond à M. Barthassat que lors de cette commission les discussions sur ce sujet ont, en tout cas, duré une demi-heure et il y a eu des réponses du service électrique des SIG qui ont été très intéressantes. Cette motion n'a pas été balayée mais suite aux discussions et aux réflexions que nous avons eu, la commission a effectivement préavisé défavorablement cette motion.

La motion est refusée par 15 non, 1 oui et 8 abstentions

2. Motion 5-2011 P : augmenter l'audience des séances du Conseil municipal

Le Président demande aux auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour.

M. Barthassat répond positivement.

Le secrétaire la lit

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Les séances du Conseil municipal sont publiques, mais malheureusement peu fréquentées. Les raisons en sont probablement multiples : horaires, longueurs des séances, déplacements nécessaires, peur de gêner. Il est faux de parler d'un désintérêt de la chose publique, puisque les retransmissions des séances du Grand Conseil et du Conseil municipal de la Vielle de Genève, sur la chaîne Léman Bleu, sont suivies par un nombreux public, assidu et critique.

La démocratie ne peut vivre que si le travail des élus est connu et partagé.

Les progrès de la science permettent, avec peu de moyen, de retransmettre, en direct ou en différé des événements sur Internet.

Nous utilisons tous ce moyen avec rapidité et facilité.

Nous pourrions donc imaginer que les séances du Conseil municipal soient retransmises en direct sur le site internet de la commune de Carouge. Il serait également possible de pouvoir revoir ou voir à la demande, et en différé, des moments choisis de ces séances.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de retransmettre les séances du Conseil municipal en direct et en différé sur le site internet de la Ville de Carouge.

Pour le PDC : Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat

Date du dépôt : Carouge, le 7 octobre 2011

La prise en considération est acceptée par 12 oui, 10 non et 2 abstentions

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Murbach explique qu'en politique, la vidéo sur internet présente plus d'un avantage. En plus d'être facilement diffusable, elle bénéficie d'un retour sur investissement très appréciable, surtout en période électorale. Malheureusement, aujourd'hui, l'image prime sur tout le reste. La forme a pris sur le fond et ce qui compte est la manière de porter le message, donc de le dire et c'est cela que les électeurs retiennent. Que ce soit un débat politique retransmis à la télé ou sur une plate-forme internet, les gens votent émotionnellement sur des gueules et non plus sur les messages. Les carougeois nous ont élu sur un programme, alors respectons leur choix en poursuivant des débats de fond autour de cette table. La télé réalité politique qui a du sens et du fond, pourquoi pas ! Mais il faudra commencer par enseigner l'aisance politique pour ne pas perdre des électeurs en cours de route.

M. Richard déclare que plusieurs membres du groupe AGT regardent de temps en temps, avec beaucoup de déception, les shows télévisés du Grand-Conseil et de la Ville de Genève. Ils pensent que dans une petite commune comme la nôtre, nous pouvons nous déplacer si on le souhaite, le spectacle n'est pas toujours ravigotant mais il en vaut la peine. Par ailleurs, ils relèvent que tout travail exige des travailleurs salariés engagés par la commune et les membres du PDC n'en veulent pas puisqu'à chaque fois, ils sont opposés à des ajouts de postes. Il est inutile de charger le service culture et communication actuel de nouvelles tâches anecdotiques ou annexes afin qu'ils se concentrent sur de véritables projet comme la promotion économique des commerces carougeois.

A leur avis, c'est de l'argent gaspillé et ils ne voteront pas ce projet de motion.

M. Monney déclare que c'est pareil pour le parti socialiste qui ne votera pas cette motion. Lors de sa déclaration sur le budget, le PDC est intervenu pour dire qu'il y avait trop d'engagements et si nous décidons de voter cette motion, nous allons générer des engagements et, en particulier, un régisseur. Cette motion est incohérente avec une déclaration du PDC qui dit qu'on engage beaucoup trop de monde et qui vient avec des propositions qui auront pour conséquences l'engagement de personnel.

M. Barthassat explique que cette motion est ludique et consistait à voir la réaction des gens. Toutefois, nous ne demandions pas d'engager du personnel et il est heureux de voir que la gauche se réveille et veut arrêter les engagements à tout-va. Elle demande tout simplement que le Conseil administratif fasse une étude et, évidemment, si celle-ci devait coûter des milliers de francs, il va de soi que ce n'est pas le but de cette motion. Elle pouvait peut-être intéresser les gens à la chose publique mais si les membres sont contre, tant pis, et il peut comprendre que des personnes n'aient pas envie d'être filmées ici avec toutes les bêtises qu'ils racontent.

Mme Hiltbold rappelle qu'effectivement on invite à faire une étude et nous ne sommes pas en train de voter des postes. Nous pourrions nous poser la question de savoir si c'est possible et intéressant.

M. Maulini se demandait, puisqu'on est dans le ludique, si nous pourrions demander à la fondation des parkings de former des caméramans savoyard parce qu'il y a souvent des gens très démerde là-bas.

M. Gevisier ne veut pas voir sa tête à la télé. Par contre, il faudra avoir des maquilleuses pour éviter les reflets entre Nicolas Walder et lui parce qu'ils vont faire sauter les ampoules.

Le Président passe au vote de la motion.

Cette motion est refusée par 19 non, 2 oui et 3 abstentions

16. POSTULATS

1. Postulat **2-2011 P** : Carouge Cité du Chocolat ?

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent que ce projet soit porté à l'ordre du jour.

M. Gevisier répond positivement.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

CAROUGE CITE DU CHOCOLAT ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Bien entendu, chacun d'entre nous sait que Carouge a la chance d'être un Centre chocolatier.

Et oui, ne sont-ils pas installés chez Nous :

*Pascoët
Rohr
Martel
Wolfisberg
Taillé*

Leur rayonnement va bien au-delà de Carouge et de la Suisse.

Carouge peut profiter de leurs savoirs et de les mettre au bénéfice des Citoyens, des visiteurs d'ici et d'ailleurs.

Alors, Carouge ne se prêterait-il pas à abriter la Cité du chocolat.

"Pourquoi pas un musée statique mais aussi une ville interactive où serait proposée une découverte multi-sensoriels du chocolat".

Entrez dans une période difficile dite "Les dix calamiteuses", n'est-il pas bénéfique pour les moral, l'esprit et le commerce, de développer aujourd'hui des événements favorisant le tourisme, l'industrie artisanale et toutes ses conséquences.

Pourquoi ne pas créer, tout comme le concours de céramique ou autres activités culturelles carougeoises, le concours international des Chocolatiers, des expositions permanentes, des liens avec les autres villes.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif

A prendre langue avec les Chocolatiers carougeois pour étudier la possibilité de développer à Carouge la cité du Chocolat

Carouge, le 5 décembre 2011

René Gevisier et René Guldemann

La prise en considération est acceptée par 20 oui, 2 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Le Président ouvre la discussion.

M. Maulini serait favorable à la cité du Chocolat à une seule condition, qu'elle soit une cité du chocolat noir.

Mme Budry constate que nous nous retrouvons avec un postulat tout à fait ludique et plutôt sympathique. Toutefois, elle rappelle que la Ville de Versoix a déjà une grande manifestation annuelle autour du chocolat et nous n'allons pas jouer les communes les unes contre les autres.

M. Barthassat déclare que Mme Budry lui a enlevé les mots de la bouche.

M. Gevisier pense qu'il y a plusieurs chocolatiers dans notre belle ville, alors puisque nous organisons des concours de céramique, etc., nous pourrions aussi le faire pour le chocolat. En même temps, cela favoriserait l'artisanat du chocolat de Carouge.

Mme Stebler a voté contre parce que M. El-Said que nous avons reçu en commission pour la zone piétonne disait que dans la dernière étude faite par des étudiants de l'université, les petits commerces carougeois vivent pour 60 à 70 % des personnes venant de l'extérieur et en majorité en voiture. Elle est favorable à développer le commerce local sans que cela amène encore plus de trafic.

Le chocolat va bien à Carouge et elle ne peut plus accepter ce type de proposition en raison du bruit et de la pollution.

M. Barthassat pense que l'idée en soi n'est pas mauvaise mais il aurait préféré que les chocolatiers proposent eux-mêmes quelque chose avant que le Conseil municipal prenne les devants. Encore une fois, Versoix fait un week-end sur le chocolat et c'est dommage que les communes se copient entre elles et fassent de la surenchère de manifestations. Il votera contre ce postulat.

Le Président passe au vote.

Le postulat est accepté par 12 oui, 11 non et 1 abstention et sera transmis au Conseil administratif.

2. Postulat **3-2011 P** : budget 2012, soyons attentifs !

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent que ce projet soit porté à l'ordre du jour.

M. Gevisier répond positivement.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture :

BUDGET 2012, SOYONS ATTENTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans la séance du 17 novembre le budget 2012 a été voté à la majorité des voix.

Ce budget prévoit un excédent de 25'000.—

Il comprend notamment une hausse des recettes fiscales des personnes physiques de 1,18%, soit une somme de Frs 3'331.000.—

Et une hausse des personnes morales de 0,05, soit Frs 5'000.—

Il voit ses charges augmenter de 6%

De savoir aussi, que le compte-rendu 2010 risque d'être en dessous de la moyenne fiscale budgétisée, soit dans les chiffres rouges.

Monsieur David Hiler, Ministre des finances cantonales, n'a de cesse de dire tout haut et tout fort que les rentrées fiscales cantonales vont tomber dans la spirale du rouge.

En trois mois, l'Etat a perdu 200 millions de francs sur les recettes fiscales.

Il est prévu d'en perdre 75 millions et plus dans les mois à venir.

Le budget cantonal présentera un déficit avoisinant les 300 millions.

Pour parer à ce manque à gagner évident, l'Etat ne peut pas tergiverser, le corollaire, il a présenté un catalogue de mesures d'économies qui contraindra, si besoin est, l'augmentation des impôts.

Suite à une note, il semblerait que les Services de Monsieur Hiler ont averti les communes que la situation s'assombrissait clairement et qu'il fallait être très attentif aux pertes fiscales cantonales pouvant se répercuter sur les finances des Communes genevoises.

A ce sujet, la Ville de Genève prévoit un déficit budgétaire de 13 millions suite à une baisse des rentrées fiscales.

Carouge sera-t-elle épargnée par les déficits ou à tout le moins par une baisse des recettes fiscales. Pour le savoir, il serait judicieux et bénéfique d'interroger Monsieur David Hiler.

Les Citoyens de Carouge réalistes soient-ils, se posent des questions sur la fiabilité du budget 2012.

Nécessité de rassurer les Citoyens de Carouge en fournissant toutes les explications nécessaires quant au développement fiscal prévu par le Conseil administratif.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif :

A présenter sans délai le budget 2012 tel que voté par la majorité de gauche à Monsieur David Hiler, afin d'obtenir son sentiment sur la réalité des chiffres projetés et de revenir au mois de janvier devant ce Conseil avec les commentaires écrits du Département des finances.

Suite à quoi, le Conseil administratif devra inviter tous les Partis politiques à une discussion de fond sur l'avenir des finances de Carouge.

Carouge, le 5 décembre 2011.

René Gevisier et René Guldemann

La prise en considération est refusée par 15 non et 8 oui.

17. RESOLUTIONS

1. Résolution **3-2011 R** : pour un éclairage respectueux de l'environnement

Cette résolution a été prise en considération le 20 octobre 2011 et renvoyée en commission du développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 24 octobre 2011 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Est-ce que M. Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport

M. Prod'Hom relève que son rapport contient 2 amendements qui ont modifié la teneur de la résolution et accepté par la commission.

Le Président dit que la résolution a été acceptée à l'unanimité avec les amendements suivants :

- 1) Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à éviter, autant que faire ce peu, toute nouvelle installation d'éclairage au sol
- 2) Soumettre toute nouvelle proposition d'éclairage au sol d'une certaine importance à l'approbation du Conseil municipal

Le Président ouvre la discussion.

M. Richard déclare qu'en tant que co-auteur de ce projet de résolution, il a obtenu des promesses et a confiance dans la reformulation de celle-ci. De ce fait, il se rallie, avec son groupe, aux propositions de modifications proposées par la commission.

Mme Hiltbold n'a pas de problème suite aux amendements proposés par la commission. Toutefois, elle rappelle que nous avons une déléguée agenda 21 qui est censée s'assurer, au mieux, du respect des normes du développement durable et elle ose espérer qu'elle fait le nécessaire. En effet, elle se pose des questions sur le fait que nous devons faire ce genre de résolution alors que tout projet passe par ce service.

M. Richard pense que Mme Hiltbold a raison et cela suppose, pour l'avenir, que la personne qui défend, surveille ou supervise toutes les actions en fonction de l'agenda 21 puisse vraiment faire son travail. Il a quand même été déçu d'apprendre que pour les derniers aménagements de la rue de Veyrier, malgré l'agenda 21 et tout notre engagement en faveur de l'environnement, il ait quand même été décidé par l'ancien Conseil administratif, des éclairages au sol. Il serait étonné que cela ait été fait avec l'aval de l'agenda 21 et il souhaite, qu'à l'avenir, le Conseil administratif travaille avec celle-ci pour que ce type d'installation n'existe plus dans les futurs projets.

M. Prod'Hom rappelle que lors de la commission un point a été soulevé concernant la Charte d'aménagement du vieux-carouge pour les équipements et les aménagements. Celle-ci n'a jamais été formellement votée par le Conseil municipal et nous aimerions qu'elle puisse l'être avec tout ce qui a été pris en considération parce que bon nombres de projet se basent sur cette Charte qui comprend des considérants et des amendements. Il faudrait revenir en Conseil municipal avec cette Charte d'aménagement.

M. Barthassat répond à M. Richard que l'ancien Conseil administratif a bon dos mais ce travail a été donné à un bureau d'urbanistes qui fait partie du parti écologique et c'est lui qui a installé des éclairages au sol. Il faut arrêter d'accuser l'ancien Conseil administratif.

M. Baertschi remarque qu'il y a 3 cas à Carouge qui sont le parc noie-tes-puces, la place de la Raie Manta et maintenant la rue de Veyrier. Les premiers concernaient Mme Meyer et ses services et le troisième, M. Aebi. C'est à se demander si les magistrats ont leur mot à dire ou si c'est les mandataires. Pour exemple, à la piscine des pervenches, on éclaire n'importe comment et d'un côté on tient un discours écologique et de l'autre, on voit des décisions, peut-être déplacées, qui sont prises.

Il faut vraiment remettre un peu d'ordre et l'intervention faite par M. Richard est utile.

Mme Stebler explique que si nous acceptons et votons la Charte de l'environnement, l'éclairage au sol sera interdit par rapport aux ordonnances sur la pollution lumineuse. Il serait bien de revenir avec cette Charte.

Mme Molinari rappelle, par rapport aux différents mandats qui sont donnés à des personnes externes que la responsabilité du type de mandat est définie par le cahier des charges incombant au Conseil administratif et au Conseil municipal qui vote les crédits. Un mandataire travaille dans le cadre de ce qu'on lui demande de faire et si on ne lui demande pas plusieurs propositions, il n'en soumettra qu'une.

Personnellement, elle était contre ce type de luminaires et elle pense que la proposition de M. Richard va dans le bon sens et reprend toutes sortes de discussions qui ont déjà eu lieu, comme pour les illuminations de la place du Marché et à certains spots se trouvant sur la rue de la Débridée. Elle invite le Conseil administratif à faire son possible pour que cela ne se reproduise plus et regarde s'il est possible d'éviter ce type de luminaires à la rue de Veyrier. Il faut tenir compte de ce qui existe déjà comme lumières au sol et, dans une optique à plus long terme, de reconsidérer cette option. Il est absurde d'un point de vue énergétique d'illuminer des arbres par le sol, c'est joli à regarder pendant 1 minute mais vraiment néfaste pour les gens et la faune qui n'y trouve plus de refuge.

M. Walder apporte quelques précisions suite à la commission qui a eu lieu et aux différentes décisions. Le Conseil administratif se réjouit que la formulation soit plus positive, plutôt que de devoir tout enlever en 1 année, ce qui engendrait des travaux sans commune mesure avec le bénéfice. Par contre, il est clair que, concernant les luminaires au sol et leurs interdictions, il y a différents types de luminaires et nous pouvons effectivement illuminer un bâtiment, sans poser de problèmes au niveau environnemental. Par contre, lorsque nous illuminons de bas vers le haut des arbres ou de la végétation, cela cause des problèmes écologiques qui peuvent être assez lourds et il faut étudier ceci au cas par cas. Parallèlement, le Conseil administratif va étudier les différents luminaires à disposition ainsi que les luminaires existants au sol pour voir, dans quelle mesure, nous pouvons en limiter les effets négatifs sur l'environnement et l'éblouissement. Pour exemple, lorsqu'on se trouve sur des luminaires de la place du Marché, il est difficile de voir quoi que ce soit.

Conjointement à cela, nous vous soumettrons, au moment du vote de la deuxième partie des aménagements de Carouge, la Charte d'aménagement qui sera formellement votée ou non par le Conseil municipal afin de voir ensemble la suite des aménagements de ce périmètre.

M. Etienne se réjouit que cette proposition ait été adoucie parce qu'il la trouvait trop radicale. Il souligne le fait que l'éclairage public est difficile à réaliser parce qu'il y a plusieurs sources de lumières, tant pour la sécurité, les boutiques (qui relèvent du privé) et il ne faut pas oublier l'éclairage servant à l'illumination. C'est quelque chose de très sensible, qui crée une ambiance nocturne dans des lieux et des cités et à force de mettre trop de barrières ou de normes, il n'y aura plus de projets, ni mandataires. Il est également ravi d'apprendre que des améliorations sont faites pour l'éclairage et il faut travailler avec nuance et sensibilité plutôt qu'avec des barrières qui restreignent les projets.

Le Président fait voter les deux amendements.

1) Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à éviter, autant que faire ce peu, toute nouvelle installation d'éclairage au sol

L'amendement est accepté à l'unanimité

2) Soumettre toute nouvelle proposition d'éclairage au sol d'une certaine importance à l'approbation du Conseil municipal

L'amendement est accepté à l'unanimité

La résolution ainsi amendée est acceptée par 20 oui, 2 non et 2 abstentions.

POUR UN ECLAIRAGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Carouge met en avant, depuis plusieurs années, son appartenance au réseau "cité de l'énergie". De plus, la commune promeut activement le développement durable lié à l'agenda 21.

Dans leurs directives, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP), "Cité de l'énergie" et l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) recommandent l'abandon des éclairages au sol (orientation du faisceau lumineux vers le ciel) car ils génèrent des émissions lumineuses indésirables (appelées aussi "pollution lumineuse").

Ces organismes insistent sur les effets négatifs suivants :

- Gaspillage énergétique (consommation importante d'énergie pour un éclairage qui n'est pas efficace pour l'usager)
- Perturbation environnementale (faune et flore – en particulier les oiseaux migrateurs et les arbres éclairés de façon non naturelle)
- Désagrément et dangerosité pour l'homme (aveuglement, risque de chute, perturbation du sommeil des riverains)
- Disparition du ciel étoilé

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. A éviter, autant que faire ce peu, toute nouvelle installation d'éclairage au sol.
2. Soumettre toute nouvelle proposition d'éclairage au sol d'une certaine importance à l'approbation du Conseil municipal.
3. Si nécessaire, les éclairages conventionnels respectant les directives de "Cité de l'énergie" (pas de rayonnement lumineux dépassant l'horizon) pourront remplacer en partie les éclairages supprimés.

NB. Les signalétiques lumineuses au sol (lumière "froide" de faible intensité) ne sont pas concernées par cette résolution

Jean-Marc Richard

2. **Résolution 5-2011 P : pour une modification des articles 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102**

Le Président demande à M. Barthassat s'il souhaite que cette résolution soit portée à l'ordre du jour.

M. Barthassat répond positivement

Le Président demande au secrétaire d'en faire lecture.

**POUR UNE MODIFICATION DES ARTICLES 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102 DU REGLEMENT DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames les Conseillères municipales,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal exerce un droit de contrôle sur le fonctionnement des fondations carougeoises, en élisant une partie de ses membres et en votant les comptes.

Actuellement, une partie des membres des conseils de fondation sont également conseillers municipaux.

En siégeant aussi bien dans les organes dirigeants des fondations et au sein du Conseil municipal, ils deviennent juges et parties et n'ont plus le recul nécessaire pour émettre des critiques et des propositions.

Il nous semble donc logique que les membres des fondations ne soient pas Conseillers municipaux.

Nous proposons donc au Conseil municipal de modifier en conséquence son règlement.

Par ces motifs, le groupe PDC de Carouge

Invite le Conseil municipal

A modifier comme suit son règlement :

Dans le libellé des articles 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102 la phrase : " qui peuvent être pris en dehors du Conseil municipal est modifiée comme suit : "qui doivent être pris en dehors du Conseil municipal

Pour le PDC : Bertrand Buchs et stéphane Barthassat.

Date du dépôt : Carouge, le 7 octobre 2011

La prise en considération est refusée par 22 non, 1 oui et 1 abstention.

M. Baertschi s'en va

18. QUESTIONS

Questions écrites

Le Président a reçu 3 questions écrites de l'UDC et demande au secrétaire de donner lecture de la première :

Le 30 novembre dernier, nous sommes allés visiter le centre aéré situé à la Rippe.

Nous avons constaté que les travaux ont été réalisés selon la délibération No 149-2010. Le mandat délivré par notre Conseil au Conseil administratif a été réalisé et respecté. Merci à celui-ci.

Le bâtiment moderne, à l'image presque d'un bunker, peut recevoir 120 personnes, celles-ci pouvant profiter des espaces aérés et du terrain se jouxtant au bâtiment.

Nous regrettons juste certains détails comme l'emplacement des jeux pour enfants, le parquet non vitrifié de la salle de repos, dite « mezzanine ».

Nous tenons ici à féliciter la personne engagée par la Commune de la Rippe pour le parfait entretien des locaux et des lieux.

Cela dit, nous aimerions savoir :

- 1) *Quel contrat avec la Commune de la Rippe pour les frais liés à l'entretien tant intérieur qu'extérieur,*
- 2) *En marge des enfants de la Ville de Carouge, est-ce qu'il est prévu l'accueil des Aînés, des associations Carougeoises et ce gratuitement,*
- 3) *Est-ce que les locaux peuvent se louer par des privés,*
- 4) *Afin que les Membres de ce Conseil puissent aussi visiter les lieux, le corollaire, apprécier l'ouvrage, serait-il possible d'y organiser une séance du Conseil municipal lors du renouvellement du bureau en juin 2012, évidemment avec la « Garden party »,*
- 5) *Subsidiairement serait-il possible d'envisager la location pour une Assemblée nationale de l'UDC.*
- 6) *D'une manière générale tout nous dire au sujet du Centre aéré de la Rippe.*

Au Conseil administratif de bien vouloir donner la suite qui convient à la présente question écrite.

Carouge, le 5 décembre 2011.

René Gevisier

René Guldumann.

Le Président demande au secrétaire de lire la deuxième question.

Notre groupe UDC a eu vent de la part de Citoyens carougeois que des « actes à caractère pédophile » auraient été remarqués à la patinoire de la place de Sardaigne, ou de ses proches alentours, en particulier dans les WC en sous-sol de la place, lors de la dernière saison, il souhaiterait savoir si le Conseil Administratif a eu lui aussi échos de ces graves allégations?

Si oui, y a-t-il eu des faits avérés ?

Qu'elles mesures le Conseil Administratif a-t-il pris ?

Qu'entend-t-il faire pour la saison qui vient de s'ouvrir ?

Un grand merci de donner la suite qui convient à la présente question écrite.

Carouge, le 5 décembre 2011

René Gevisier

René Guldumann

Le Président demande au secrétaire de lire la troisième question.

Question écrite de Monsieur René Guldumann/Conseil municipal de décembre 2011.

Les pigeons en ville.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil administratif d'avoir réalisé mon idée au profit des pigeons.

Vous avez installé deux pigeoniers, sur le Club des Aînés et sur la Bibliothèque, c'est très bien, car c'est la meilleure façon de limiter la prolifération des pigeons et d'éviter les nuisances engendrées par ceux-ci, soit sonores, olfactives et sanitaires sans compter les déjections qui sont particulièrement corrosives, dégradant façades, toitures, chenaux, etc.

Toutefois, il me semble évident que ces deux refuges sont placés trop en hauteur. Ils devraient être apposés au sol sur des pilotis.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le Conseil administratif a pris langue avec le Service d'ornithologie pour les normes liées à l'implantation de ces deux pigeonniers. Je conseille aussi de se référer à la réglementation sanitaire y-relative.

Merci de bien vouloir faire le nécessaire dans ce sens.

Carouge, le 5 décembre 2011.

René Guldimann

Questions orales

M. Gevisier : chemin des Moraines

En bas du chemin des Moraines, la barrière n'a toujours pas été reposée et nous pouvons voir des scooters qui descendent ce chemin à vive allure.

Y a-t'il une raison ?

M. Walder va se renseigner et répondra lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

M. Papparou : taux de rendement de la caisse de pensions

Il a lu le rapport administratif 2010 de la ville de Carouge. En sachant que le taux technique de la caisse de pension est fixé à 4,5%, il aimerait connaître le taux de rendement de la fortune mobilière et immobilière de la caisse. Il veut faire une comparaison afin de voir si c'est viable à long terme.

Mme Lammar ne connaît pas de tête tous les taux mais elle va se renseigner et apportera une réponse lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Mme Budry : Commune contre TPG

C'est une question qu'elle a maintes fois posées à propos de la rue de la Débridée. Le Conseil administratif précédent a toujours répondu qu'il lui était impossible de lutter contre les exigences de TPG. En effet, c'est une entité autonome de droit public, une entreprise de services publics offrant, par contrat de 4 ans, des prestations à l'Etat et qui est subventionnée par celui-ci. C'est donc un statut très complexe.

Pouvons-nous tout de même les interpeller car de nombreuses personnes de Carouge sont traumatisées par la disparition des trams 13 et 14 qui les conduisaient directement à la gare et plus loin.

Les personnes demandent pour quelles raisons la commune ne réagit pas contre cette décision. Pourrions-nous lancer une initiative ou un référendum communal ? Sinon, que peuvent faire les Carougeois ?

En tant que militante de l'Eco-socialisme, elle milite pour les transports publics et, actuellement, elle s'inquiète en entendant des gens qui veulent reprendre la voiture ou le taxi pour aller à la gare.

M. Walder explique que ce projet des TPG date de plusieurs années et prévoyait une réorganisation complète des lignes.

Il a eu connaissance de ce projet une semaine ou 10 jours après son entrée en fonction et tout était déjà planifié. Aujourd'hui, cela fait 4 jours que les lignes ont été mises en service selon le nouveau rythme. Nous voyons beaucoup de points négatifs et des problèmes d'adaptation du trafic. Toutefois, les problèmes et inquiétudes de bon nombre de personnes ont bien été reliés par la presse.

La position du Conseil administratif consiste à attendre pour voir quels seront les effets sur un moyen terme, c'est-à-dire quelques mois, de cette réorganisation des transports publics. Aujourd'hui, il n'est pas raisonnable, mais possible, d'envoyer une lettre si le Conseil municipal le souhaite. Par contre, il est impossible de remettre une desdites lignes en service car tout le système devrait être revu. Il est basé non pas sur des voies et des destinations mais sur 3 lignes qui ne sont plus du tout interconnectées. En effet, si un tram tombe en panne sur une des lignes, les autres ne sont pas touchées. C'est un mode d'organisation qui a été décidé depuis plusieurs années et il est vain de venir se plaindre aujourd'hui, ceci d'autant plus qu'il y a des avantages, qui sont peut-être moins visibles maintenant et dont on parle moins comme la cadence horaire à 3-4 minutes pour le tram 12 menant à Chêne-Bourg.

Il invite toutes les personnes qui ne sont pas contentes à s'adresser aux Transports publics genevois et les citoyens souhaitant en parler avec le Conseil administratif peuvent le faire lors de nos portes ouvertes ou nous écrire. Nous nous chargerons bien évidemment de relayer les remarques et doléances aux TPG.

Il conseille d'attendre quelques semaines pour voir comment les aménagements des places sont faits pour, ensuite, faire un premier bilan.

Mme Stebler : étude sur les passages pour piétons.. Carouge est-elle concernée ?

Est-ce possible de bénéficier de cette étude qui reprendrait ma question écrite du 20 janvier 2010..

Vous avez pu tous lire dans la presse qu'une grande étude initiée par le canton est menée pour les passages pour piétons suite aux nombreux accidents. La croyance dit que sur un passage pour piétons, nous sommes en sécurité. Toutefois, le résultat est catastrophique et le Canton doit revoir une bonne partie de ces passages.

Elle demande s'il est possible que la ville de Carouge s'y associe ou si une étude est prévue pour les passages pour piétons carougeois ?

Elle avait demandé, il y a une année, à obtenir une carte des points noirs de circulation où il y avait beaucoup d'accidents avec les piétons, cyclistes et automobilistes et il lui avait été répondu que cela n'était pas possible. Cette étude prouve qu'on peut le faire et elle aimerait bien que le Conseil administratif y participe afin que nous connaissions les points à améliorer sur Carouge. Ceci d'autant plus qu'il y a beaucoup de travaux en cours et que nous pourrions directement tenir compte de ces points noirs.

M. Walder répondra la prochaine fois pour la plupart des questions mais, en ce qui concerne l'étude, elle a eu lieu et nous ne pouvons plus participer à une étude qui est terminée. Par contre, nous pouvons l'utiliser et nous allons voir s'il s'agit d'une étude scientifique mandatée par le gouvernement. Nous allons creuser la question et revenir à vous en 2012.

Le Président lève la séance à 21h45

Le Président invite les membres au Carnotzet pour la traditionnelle soupe et marmite de l'escalade.

Par ailleurs, il demande aux membres de prendre leurs dispositions pour le 19 janvier 2012 car, le repas du Président aura lieu à cette date, après la séance du Conseil municipal.

Carouge le 16 janvier 2012/CT